



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Le Collège de France
sur la toile**

**Manifestation
le 18 mai à Paris**

**Les programmes
sous influences**

QUAND LE CIEL VOUS TOMBE SUR LA TÊTE,
IL NE VOUS DEMANDE PAS SI VOUS AVEZ
UN CONTRAT ÉCONOMIQUE OU TOUS RISQUES.
NOUS NON PLUS.



ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

• Quand votre voiture est endommagée à cause des événements climatiques (grêle, tempête, foudre, inondations...), déclarés catastrophes naturelles ou pas, le contrat Vam de la MAIF prend en charge les réparations, quelle que soit la formule choisie, même la plus économique.
Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (prix d'un appel local)

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émilie Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03

MAIF p. 2
CASDEN p. 32
Joint à ce numéro,
un encart France
abonnement
(adl partner)

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Un début de printemps?

5

Retraites,
première mobilisation

7

publiques

Coup d'envoi de la RGPP

9

Patron voyou, l'État aussi

10

éducatives

Ébullition dans l'éducation

13

Quel lycée pour demain?

15

c'est demain

Se repérer dans l'espace

24

culture

Forme et réforme des musées

27

DOSSIER

Programmes, contenus : qui décide ?

À l'heure où le gouvernement remet en cause les principes de concertation sur les programmes, et multiplie les injonctions, tour d'horizon sur l'élaboration des contenus d'enseignement.



Collège de France

Les cours du Collège de France sont en accès libre, depuis sa création il y a 500 ans. Pourtant, l'établissement a pour la plupart d'entre nous l'image d'une forteresse singulière et peu accessible de la recherche et des savoirs actuels. À l'heure du numérique, la vénérable institution sort de sa réserve. En beauté.



édito

Démonter les dogmes



Gérard Aschieri

Bousculés par les élections municipales ou cantonales comme par la multiplication des luttes, nos ministres viennent à tour de rôle répéter devant tous les micros qu'il n'y a pas d'alternative, que d'inéluctables lois de l'économie impliquent de poursuivre les « réformes ». Pourtant il n'existe pas de grand livre du destin où il serait inscrit qu'il faut travailler plus longtemps pour moins de retraites, que les services publics sont voués à être une peau de chagrin, que l'école a besoin de toujours moins de moyens et plus de concurrence, que chacun doit payer plus pour sa santé, que les solidarités sont de coûteux archaïsmes et que la vie est précaire, que les plus fortunés doivent impérativement contribuer moins...

Pour mobiliser nous avons besoin aussi de démonter ces dogmes et de les confronter à la réalité : action et bataille d'opinion sont complémentaires et se renforcent mutuellement. C'est ce qui doit guider l'action de la FSU dans les semaines qui viennent.

Sans papiers de Lille à Paris

Mauvais traitements, expulsions, blocages des dossiers, arrestations et mises en garde à vue des militants se succèdent à Lille. La mobilisation des sans papiers et leurs soutiens ont permis la régularisation de 29 sur les 56 grévistes de la faim. Le Préfet a cependant annoncé la « clôture du réexamen avec bienveillance » qu'il avait pris comme engagement au mois d'août 2007. Parallèlement, il a exclu la Coordination des sans papiers 59 de la nouvelle commission de réexamen des dossiers et une véritable pression judiciaire et policière est organisée contre les militants. Devant ces atteintes de plus en plus nombreuses à l'état de droit, aux valeurs et principes de la République à Lille, les sans papiers ont décidé d'organiser la marche nationale de Lille à Paris, du 19 avril au 10 mai 2008. La marche sera accueillie, tout au long du parcours, dans les villes traversées (Valenciennes, Douai, Arras, Beauvais...).

> DROITS DE L'HOMME

En soutien au Tibet

Les manifestations qui ont débuté mi-mars au Tibet, se sont étendues jusque dans des provinces chinoises limitrophes; elles témoignent du désespoir d'une population, menacée d'acculturation et d'assimilation forcées. L'identité, la dignité et le droit à l'autodétermination du peuple tibétain sont bafoués par les autorités chinoises. Malgré la répression de l'armée chinoise - le régime de Pékin veut faire taire toute revendication à l'approche des Jeux Olympiques de cet été - les manifestations continuent. Cette situation rallonge la liste des atteintes aux droits de l'homme en Chine, l'exploitation et la répression touchent d'ailleurs aussi celles et ceux qui travaillent pour ces JO ou encore qui dénoncent le non-respect par Pékin des engagements pris pour obtenir l'organisation des JO. Cette attitude est incompatible avec ce que devrait être l'esprit de cette rencontre sportive et l'accueil des JO. L'émotion est grande face à cette répression et trouve un écho dans les milieux sportifs. La réaction des différents gouvernements, à l'image du gouvernement français est d'une grande timidité; la Chine pèse bien trop lourd dans l'économie mondiale pour qu'on se fâche avec elle. Les accords commer-



Drapeaux de la paix au Tibet.

ciaux, les contrats économiques signés ont plus de poids que la défense des libertés démocratiques. Pourtant, à l'heure où la Chine s'apprête à accueillir les JO, le silence n'est pas tolérable. De nombreuses campagnes sont d'ailleurs menées tant par les sportifs que par les associations de défense des droits de l'Homme ou encore la CSI (Confédération syndicale Internationale). La FSU s'associe à ces campagnes pour faire pression sur les autorités chinoises afin qu'elles respectent et promeuvent l'ensemble des droits fondamentaux, parce qu'il est important que les Tibétains, comme tout ceux qui en Chine luttent pour leurs droits reçoivent l'écho de notre solidarité.

SOPHIE ZAFARI

MÉTIER

Au fil de l'eau

Gérer la ligne d'eau... Cela consiste, en fait, à maintenir le niveau de navigation des 6 700 km de voies navigables en France. C'est l'une des fonctions de Didier Hegot, éclusier barragiste et responsable d'ouvrage à l'écluse du Port à l'Anglais (94). Et bien entendu, il s'agit également de faire passer les bateaux qui empruntent le canal.

Un quotidien dans lequel Didier, lui-même ancien batelier, se sent... comme un poisson dans l'eau, malgré les astreintes qu'impose la fonction (une semaine d'astreinte tous les mois, incluant les nuits). Et même s'il a exercé dans le passé d'autres activités, il ne cache pas son attirance pour son métier « Je voulais revenir au contact de l'eau », avoue-t-il, « et exercer une mission de service public ». Ce qui ne l'empêche pas d'exercer une vigilance toute syndicale, et



Didier
Hegot
Éclusier
barragiste

de se mobiliser, avec ses camarades du Sup-équip-FSU, contre le Plan Particulier d'Exploitation (PPE), et les risques de dégradation des conditions de travail qu'il entraîne. Une mobilisation qui a payé puisque le projet a été reporté et que de nouvelles discussions ont lieu avec le Service de Navigation de la Seine.

Il est vrai que le réseau des voies navigables en France constitue une alternative face à un transport routier qui se révèle chaque jour un peu plus onéreux, dangereux et polluant. Encore faut-il lui donner les capacités d'évoluer et de se moderniser. Si la liaison reliant la Seine aux réseaux fluviaux du Nord et de l'Europe est prévue pour 2012 (canal Seine-Nord-Europe), le projet de canal Rhin-Rhône, prévu pour- tant depuis 50 ans est... tombé à l'eau!

Emmanuel Guichardaz

> ACTUALITÉ

Un début de printemps ?

Après de difficiles négociations, les fonctionnaires ont obtenu des augmentations substantielles de salaires de 5,1 % en 2008 et de 2,8 % pour l'an prochain. Poisson d'avril ! C'est en Allemagne.



© MUCCHIELLI/NAJIA

En Allemagne, qui augmente sa croissance, les fonctionnaires ont obtenu + 5,1 %.

Tout va très bien. Le résultat des élections municipales, marqué notamment par l'abstention massive de ceux qui y avaient cru et qui n'y croient plus, n'a rien à voir avec des promesses non tenues. La crise financière et économique mondiale, comme le nuage de Tchernobyl contournera sagement l'hexagone et Madame Lagarde pourra continuer à passer au supermarché sans trouver de hausses excessives. Mais non les cadeaux fiscaux pour les riches de juillet dernier n'ont rien à voir avec les 7 milliards d'économie que les pauvres vont payer demain !

Comme dirait quelqu'un « non seulement ils nous prennent pour des cons, mais en plus ils croient que l'on ne s'en rend pas compte ». Les caissières de la grande distribution s'en sont rendus compte et l'ont fait savoir. Elles veulent « gagner » le droit de travailler pour toucher un salaire décent. Les malades et handicapés de « Ni pauvres ni soumis »

ne réclame qu'un « revenu d'existence » même pas décent ! Ils sont raisonnables ou réalistes. La vie leur a déjà beaucoup appris sur les promesses électorales.

Malgré les rododromes de celui qui n'est plus « bling-bling ». Mittal ferme l'usine d'Arcelor à Grandange, pourtant rentable. Dans les ministères, chez Borloo comme chez Albanel, aux finances comme à l'éducation, la RGPP passe mal. Les mobilisations se multiplient. Et voilà que les « jeunes » s'en mêlent. On sent comme une odeur de « mai ».

D'ailleurs, comme il y a 40 ans, cela dépasse largement notre « beau pays ». Voilà que les salariés roumains de Renault réclament une hausse mensuelle des salaires de 550 lei (environ 148 euros), ce qui porterait le salaire mensuel moyen brut à environ 435 euros contre 285 euros actuellement. Mais où se croient-ils ? On délocalise chez eux, on leur apporte le travail sur un plateau et ils veulent l'argent en plus ? Ce sont comme ces salariés d'Air Italia. Air France-KLM leur proposait de les sauver, en licenciant le surplus, et voilà qu'ils font des histoires. Il leur reste, pour ne pas tomber dans les bras de Berlusconi, à obtenir le retour à un véritable service public.

Et Gautier-sauvagnac qui défend le prix de son silence, et Antoine Zacharias qui réclame 81 millions d'euros à Vinci, et le conseiller culturel Bennamou contraint de renoncer à son logement Romain... quand on vous dit que tout va mal. Serait-ce le début du printemps ?

JEAN-MICHEL DREVON

Grande distribution : « on veut des sous »

Après la grève « historique » du 1^{er} février, où les salariés de la grande distribution ont réclamé une hausse

des salaires et le maintien de l'emploi, les grandes enseignes ont dû réagir :

Carrefour aurait proposé une augmentation générale de + 3,2 %. Des accords salariaux devraient être signés chez Casino France, Atac, Lidl...

Côté temps de travail, ça bouge à Auchan, qui va tester dans 25 magasins le temps partiel choisi : les 17000 salariés d'Auchan France qui travaillent moins de 35 heures pourront demander un emploi

à temps complet. Cette initiative devrait être généralisée d'ici la fin

de l'année 2009. Carrefour vient de prendre une décision du même type. Pour obtenir

d'avantage et partout, notamment chez

les discounteurs et les indépendants (Leclerc, Système U...), de plus

particulièrement rétifs à une présence syndicale, la CGT et la CFDT ont de nouveau appelé à la grève le week-end de Pâques.

Vous avez dit « rigueur » ?

Mais non, « gestion rigoureuse » on vous dit ! Le taux de déficit public pour 2007 a été révisé à la hausse (2,7 %), la croissance à la baisse (1,7 %) et donc les rentrées n'étant pas à la hauteur prévue, il va falloir é-co-no-mi-ser ! Six à sept milliards d'euros. Au-delà de la réorganisation confirmée de l'État au niveau central comme local, de la généralisation du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite - 35 000 postes supprimés et 500 millions d'euros d'économies la première année -, ce sont les grandes politiques d'intervention économique et sociale qui vont, cette fois-ci, être « revisitées ». Plus

d'une centaine de mesures doivent être arrêtées, vendredi 4 avril, par le président de la République lors d'un conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP). La plus grande partie des économies, qui seront intégrées dans le projet de loi de finances triennal (2009 à 2011), portera sur le logement, la santé, l'emploi et la formation professionnelle, ainsi que sur la politique de développement des entreprises. L'objectif reste d'assurer, en 2012, le retour à l'équilibre des finances publiques et de tenir, mais avec deux ans de retard supplémentaire, les engagements européens de la France.

Projet de loi en perspective



© CADIEU/NAJA

Sur fond de scandale de l'UIMM, le patronat et les organisations syndicales continuent leurs négociations. Ils ont manifestement du mal à trouver un point d'accord. Sur la question de la représentativité FO, CFTC, CGC, UIMM et CGPME refusent de voir l'audience électorale prise en compte tandis que CGT, CFDT et MEDEF proposent de prendre en compte les élections aux comités d'entreprise avec un seuil de 10 %. Mais le MEDEF propose que seul une organisation syndicale ayant fait la preuve de sa représentativité dans un ensemble de branche représentant au moins 60 % des salariés du privé soit reconnu au niveau interprofessionnel. De

plus le patronat souhaite des élections à un tour ouverte aux non syndiqués et que les délégués syndicaux soient choisis parmi les élus du personnel. Ce serait la fin de la « présomption irréfragable ». On sait que si CGT et CFDT sont d'accord pour modifier la liste et les critères ils défendent le principe. Sur la validation des accords CGT-CFDT proposent qu'un accord soit valable s'il est signé par es organisations représentant la majorité en voix. Mais le patronat veut étendre la possibilité d'accords d'entreprise dérogeant à la loi !

Si un accord n'est pas trouvé lors de l'ultime rendez-vous des 9 et 10 avril c'est le gouvernement qui présentera, avant l'été, un projet de loi.

Dans le même temps s'est ouvert le 21 février la « négociation relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique ». La FSU a déposé une contribution développant ses propositions pour conforter la reconnaissance du droit syndical et renforcer la place de la négociation.

Si, officiellement les deux discussions - dans le privé et le public - sont indépendantes, on peut penser que la première représente une toile de fond, non négligeable, pour la deuxième. Il n'en est que plus scandaleux que la FSU, l'UNSA et Solidaires soient exclues de la négociation interprofessionnelle.

JEAN-MICHEL DREVON

Mourir dans la dignité

La demande faite par Chantal Sébire et son dénouement douloureux ont remis cette question sur la place publique. La FSU demande un débat national sur le droit à mourir dans la dignité, à définir sa fin de vie, ce qui suppose un accès facilité à des soins palliatifs et qui peut impliquer dans des situations exceptionnelles une aide à mourir strictement encadrée. Jean Léonetti, rapporteur de la loi votée en 2005, qui instaure « le droit au laisser mourir », a été chargé d'une mission d'évaluation pour remédier à « la méconnaissance des textes » et éventuellement « à l'insuffisance de la législation ».

Sécurité pour le patronat, flexibilité et précarité pour les salariés

Le Conseil des ministres du 26 mars 2008 a adopté le projet de loi sur la « modernisation du marché du travail » qui transpose l'Accord national Interprofessionnel du 11 janvier sur le contrat de travail signé par 4 confédérations sur 5. À l'issue d'un travail en commun entre le collectif pour des droits nouveaux (associations de chômeurs, Fondation Copernic, Collectif pour les droits des femmes) et les syndicats FSU, CGT et Solidaires, un appel a été lancé pour refuser le recul que constituera cette loi : de nouvelles facilités pour modifier le contrat de travail sans leur accord ; un allongement de la période d'essai, une « séparation à l'amiable » permettant tous les contournements des procédures de licenciement ; un nouveau CDD pour les ingénieurs et cadres sous

forme de missions ; des entraves pour accéder aux prud'hommes...

En parallèle, se prépare une dégradation des droits des chômeurs indemnisés lors de la prochaine négociation de l'assurance chômage (UNEDIC), avec à la clé l'obligation d'accepter n'importe quel emploi et une augmentation des contrôles et radiations...

Les signataires de cet appel s'opposent à la mise en œuvre de cet accord sous quelque forme que ce soit (loi, extension, décrets, accords de branche). L'exigence portée par tous est au contraire une garantie de revenu décent et l'extension et la continuité des droits (formation, retraite, carrière, logement, santé, papiers) pour tous et toutes, avec ou sans emploi.

Première mobilisation

L'allongement de la durée de cotisation « ne sauve pas » le régime par répartition, mais entraîne la baisse des retraites.

Samedi, à l'appel de la FSU de la CGT et de Solidaires, des milliers de manifestants ont battu le pavé pour affirmer qu'en matière de retraites d'autres choix sont possibles et que, non, cent fois non, on ne travaillera pas 41 annuités !

Cette première mobilisation qui en appelle d'autres était indispensable pour mettre la pression au moment où s'ouvre la « concertation » du RDV 2008. Un premier texte pourrait être diffusé aux partenaires sociaux mi-avril avant de nouvelles rencontres. Xavier Bertrand a évoqué un texte législatif d'ici l'été, mais François Fillon a quant à lui fait savoir qu'il n'excluait pas la voie « réglementaire », si un accord pouvait être trouvé avec les partenaires sociaux, ce qui permettrait au gouvernement d'éviter un débat au parlement.

Devant cette mobilisation, Xavier Bertrand a fait campagne sur les ondes pour promouvoir l'allongement de la durée de cotisations à 41 annuités en 2012, à laquelle sont hostiles toutes les organisations syndicales. Arguant que sur les 3 leviers : « toucher moins, cotiser plus ou travailler plus longtemps », il a la main sur le cœur, écarté le « toucher moins » alors que tout montre que les réformes ont mis en œuvre la baisse des pensions (déjà d'environ 20 %), il a réfuté également l'augmentation des cotisations, laissant donc comme seule « solution » l'allongement de la durée de cotisations à 41 annuités en 2012. Il a dû reconnaître cependant que la faiblesse de l'emploi des seniors posait problème (1/3 seulement des salariés du privé sont enco-

re en activité à 60 ans). La CFDT a proposé à ce propos « un système qui fasse qu'à partir d'un certain taux d'emploi des seniors, on déclenche un allongement de durée de cotisation ». Dure sera la bataille ! Pour financer le régime de retraite, la plupart des syndicats ont évoqué la nécessité d'une hausse des cotisations vieillesse et la taxation de nouveaux revenus (par exemple stock options, intéressement....). la FSU demande de faire cotiser davantage les profits, notamment ceux distribués aux actionnaires, et de rééquilibrer la part des salaires dans la richesse produite. Ces choix sont du domaine du possible, c'est pourquoi le gouvernement veut esquisser le débat afin de préserver son propre choix : le renoncement progressif au système solidaire de retraites et la voie de la capitalisation.

ELIZABETH LABAYE



**Retraités :
mobilisation
réussie !**

À l'appel des organisations syndicales de retraités, CGT-CFDT-FO-CGC-CFTC-UNSA-FSU- et de la FGR-FP, les retraités se sont mobilisés le 6 mars pour exiger la revalorisation de leur pension et le maintien du pouvoir d'achat. Les sections fédérales de retraités de la FSU ont largement contribué au succès de cette journée. Aux côtés des actifs, ils ont à nouveau manifesté le 29 mars contre les projets gouvernementaux sur les retraites avec la FSU, la CGT et Solidaires.

Retraites : la FSU reçue par Santini

L'audience s'est inscrite dans les rencontres bilatérales conduites par le gouvernement sur les retraites, en présence d'un membre du cabinet de X Bertrand. Après avoir rappelé sa position d'ensemble et demandé un bilan de la loi pour les fonctionnaires, la FSU s'est exprimée sur l'ensemble des points, notamment les fins de carrière, la 2^e carrière, la prise en compte gratuite des années d'étude (pour le ministre, la question d'une aide de l'État pourrait être intégrée dans une négociation sur la revalorisation des débuts de carrière des enseignants), la situation des femmes fonctionnaires avec notamment la réforme des bonifications familiales

qui les pénalisent, le minimum garanti, dégradé par la loi de 2003.

Interrogé à propos d'une volonté de revenir sur l'obligation de mise à la retraite à 55 ans pour les policiers, les infirmières, les pompiers, le ministre a répondu qu'il ne s'agissait pas de modifier les règles relatives à la limite d'âge (qui est aussi l'âge auquel la décote s'annule) mais de permettre effectivement la prolongation de l'activité au-delà.

Le gouvernement diffusera à la mi-avril un document d'orientation et engagera une nouvelle série de réunions bilatérales.

Solidarité active ?

Le RSA a du plomb dans l'aile. Cette mesure, censée diminuer la pauvreté est jugée trop coûteuse par Fillon.



© NETANGENAJA

Le Revenu de Solidarité active est une idée de Martin Hirsch, qu'il développe dans un livre vert « vers un revenu de solidarité active » soumis à consultation actuellement.

Une expérimentation a été développée dans une vingtaine de départements. Mais cette question est discutée dans le cadre du Grenelle de l'insertion, et la volonté d'une généralisation ne fait pas de doute. « Lutter contre la pauvreté, inciter à la reprise d'un emploi, simplifier et rendre plus lisible le système de solidarité » est l'objectif affiché. L'enjeu pour le gouvernement est de réduire la pauvreté d'un tiers au cours du quinquennat et le RSA pourrait selon lui y contribuer.

Le RSA devrait remplacer les différentes prestations existantes (RMI, allocation parent isolé principalement) et permettre de maintenir les revenus en complément du

salaires obtenu quand celui-ci ne dépasse pas le seuil de pauvreté.

L'idée sous-jacente est que les gens ne veulent pas travailler, et qu'il faut donc les y inciter ; ces personnes seraient en fait inemployables, et auraient donc besoin de formes d'emploi d'insertion, alors que le problème crucial est la faiblesse de l'offre d'emplois, et des problèmes de formation.

Cette mesure interroge sur le type d'emplois ne permettant pas d'avoir un salaire au niveau du seuil de pauvreté. Le dispositif risque de favoriser la pérennisation des emplois à temps partiel, et de manière générale les bas salaires ; il se substitue au patron pour permettre un niveau de revenu décent au salarié, l'entreprise s'exonérant ainsi de ses responsabilités. Les expériences actuelles montrent qu'il faut y mettre beaucoup d'argent et développer un accompagnement important, or les financements annoncés sont relativement limités et les départements ont déjà annoncé qu'ils attendaient une participation beaucoup plus importante de l'état. On reste de toutes façons avec le RSA plus proche de mesures « caritatives » que d'une véritable politique pour éradiquer la pauvreté dans ce pays riche qu'est la France.

ELIZABETH LABAYE

Le projet de loi sur les OGM, après avoir été largement modifié par les sénateurs, est débattu en ce moment même par les députés. Dans l'état actuel, son contenu tourne le dos aux conclusions du Grenelle de l'environnement : le principe de précaution est bafoué, et l'affirmation de la nécessaire coexistence de culture OGM et non-OGM, ne vise qu'à réglementer et à encadrer la contamination « inévitable » constituant de fait un « droit à polluer ».

La FSU refuse que les engagements du Grenelle et l'espoir suscité après l'adoption du moratoire sur les cultures OGM soient ainsi contredits. Elle s'adresse aux parlementaires afin que soient respectées ses conclusions et le point de vue largement partagé des citoyens. La loi adoptée doit être une loi de protection et non pas une loi de contamination génétique de notre environnement.



© NETANGENAJA

Recherche : CNRS et INSERM en morceaux

Valérie Pécresse a elle aussi sa réforme. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec sa collègue de la santé pour ce qui touche à l'INSERM, a envoyé des lettres de mission aux organismes de recherche dans l'objectif de « repenser profondément » l'organisation interne des organismes publics.

L'idée est simple : il s'agit de « substituer aux départements scientifiques actuels une structuration en grands instituts nationaux de recherche », selon les mots de la ministre. Donc d'accroître l'autonomie. Le CNRS comprend six départements (mathématiques, physique, planète et univers, sciences du vivant, sciences humaines et sociales, environnement

et développement durable, sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie). Il est aussi composé de... deux instituts, l'un gérant la physique nucléaire et la physique des particules, l'autre les sciences de l'univers. C'est ce modèle que cite en exemple la directrice du CNRS pour appuyer la requête du gouvernement. De son côté, l'INSERM serait restructuré en huit instituts, Sauvons la recherche a immédiatement réagi par la voix d'Alain Trautman : il s'agit selon lui « d'augmenter l'efficacité du pilotage de la recherche par le politique ». Même analyse du SNCS-FSU qui ajoute que le découpage en instituts « apparaît comme une régression vis-à-vis de la pluridisciplinarité ».

Coup d'envoi de la RGPP



La « poursuite des réformes » se concrétise, quant à la RGPP (Réforme générale des politiques Publiques) dans trois domaines. Sur le versant GRH c'est le projet de loi « mobilité » qui a été présenté aux trois conseils supérieurs de la FP. Il s'agit (voir page 10) d'une véritable remise en cause de la fonction publique de carrière.

Le deuxième volet est celui de la « réforme » dite de l'État local. Le premier ministre a publié une circulaire qui confirme que la préfecture régionale devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques de l'État sur le territoire. Les missions seront organisées en correspondances avec les périmètres des politiques publiques par un regroupement des services en 8 directions régionales: Fusion trésorerie générale et direction régionale des services fiscaux; Agriculture, Alimentation et Forêt; Culture; Cohésion Sociale qui intégrera Jeunesse et Sports; Écologie, aménagement du territoire, développement durable et logement; Travail, emploi, entreprise; future Agence Régionale Santé et Rectorat.

La « bonne nouvelle » est le recul, quant au niveau départemental, dû aux mobilisations (notamment au MEDAD) des personnels mais aussi aux résistances fortes des hautes administrations qui refusent de voir liquider des missions et des expertises accumulées. Si la fusion des DDE (équipement) et DDAF (agriculture et forêt) est bien confirmé, par contre la fusion de tous les services de l'État en préfecture est clairement abandonnée, même si l'objectif essentiel de la « mutualisation dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des moyens de fonctionnement et d'investissement » est réaffirmé.

Enfin la COMMOD - commission de modernisation de l'État - a été informée de la nouvelle création d'Agences de Service Public. Il s'agit de services de l'État, et non d'établissements publics, pouvant disposer de services déconcentrés. Le décret, modifiant celui des SCN - services à compétence nationale - doit être soumis « au printemps »! Malgré toutes les questions posées par les organisations syndicales sur les raisons de cette création, le gouvernement n'a su répondre que « l'administration administre, les agences produisent ». Il semble bien que l'objectif soit de pouvoir comptabiliser précisément dans les budgets des administrations toutes les « prestations » auxquelles elles font appel en les facturant par des agences, comme par exemple une « agence des achats ». Il faut paraît-il rompre la chaîne « conception - réalisation - évaluation ». On peut se demander si l'opérateur national de paie (10 000 agents en charge de la paie dans les ministères, 3 800 suppressions escomptées) ne serait pas une de ses agences.

JEAN-MICHEL DREVON

Un appel pour une campagne

À l'initiative de l'UGFF-CGT et de la FSU un texte d'appel sur l'avenir des services publics et de la fonction publique en réaction à la politique de Révision Générale des Politiques Publiques a été élaboré. Parmi les rédacteurs figurent Anicet Le Pors ancien ministre, Jean-Pierre Dubois de la Ligue des droits de l'homme, Yves Salesse du conseil d'État, Bernard Defaix de la Convergence nationale... L'idée est de le rendre public rapidement avec une cinquantaine de premiers signataires, d'en faire une pétition et de mener une campagne d'opinion dans tout le pays (meetings, manifestations...). À l'heure où nous bouclons la liste définitive des signataires est en cours d'élaboration: le texte sera rendu public ensuite. Il sera possible de le signer par Internet. Vous trouverez sur le site de la FSU tous les éléments pour vous associer à la campagne et signer l'appel.

Question à Hervé Vullion

Qu'est-ce qui a motivé la manifestation nationale du 6 mars?

Au MEDAD, les inquiétudes étaient la disparition des DDE par intégration en préfecture (RGPP) et l'absence de stratégie du ministère fusionnant Équipement, Environnement et Industrie. Faute d'une volonté politique de développer les missions pour assurer les suites du « Grenelle », chacun se sent dans un ministère fantôme. En particulier les services ex-Équipement restent sans missions redéfinies après le transfert de 35 000 agents aux conseils généraux. M. Borloo déclare vouloir garder les services interdépartementaux (routes et voies navigables) sans les passer en agence ou EPIC. Il affirme son refus d'une agence de la biodi-

versité et tient des propos rassurants sur le permis de construire et l'examen du permis de conduire (qui resterait dans un cadre public), l'ingénierie publique, le réseau scientifique et technique. Mais que valent des souhaits non validés par l'Élysée? Aujourd'hui notre mobilisation a permis d'éviter certains transferts au privé, mais demain tout est possible, si nous ne restons pas vigilants. Nous voulons un niveau de service public répondant aux besoins de la population, que ce soit dans les missions actuelles ou nouvelles en aménagement, logement et environnement.

Hervé Vullion est secrétaire général adjoint du SUP-Equip'-FSU.

Flexibilité, précarité

La Fonction publique, longtemps réputée pour la sécurité de l'emploi, a aussi ses marginaux. Petit récit de la précarité d'État.

Nul ne devrait se prévaloir de ses propres turpitudes pour justifier l'injustifiable. C'est pourtant l'exercice auquel s'est livré le ministre chargé

mobilité et les parcours professionnels dans la Fonction Publique ». Tentant de défendre le recours à l'intérim, Eric Woerth a en effet soutenu qu'il valait mieux « être salarié d'une agence d'intérim que vacataire d'une administration de l'État ».

Journée d'action contre la précarité

Le colloque organisé par la FSU la semaine précédente avait atteint son but, rendre visible la précarité vécue par nombre d'agents de la Fonction Publique. Dans une salle comble, les témoignages se sont succédé. Malgré la diversité des situations (contrats de droit public, souvent à temps partiel imposé et interrompus, contrats de droit privé du plan Borloo, vacations), les personnels enseignants, les assistants d'éducation ou les EVS¹, les assistantes maternelles et familiales des conseils généraux, les agents précaires de l'ANPE ou des administrations, vivent les mêmes difficultés :

de la Fonction Publique à l'occasion de l'examen par le conseil supérieur du 18 mars du projet de loi « sur la



© CADIEUNALIA

celles du quotidien du fait d'une rémunération très faible, amputée par les déplacements pour se rendre au travail, celles de la vie professionnelle quand on n'a pas reçu la formation adéquate et la même inquiétude par rapport à l'avenir. Gérard Aschieri a dénoncé cette conception de l'emploi public, qui théorise la mise en concurrence des individus afin de les rendre plus productifs et la nécessité d'un volant de non titulaires. Elle est en œuvre dans les politiques publiques, comme l'illustrent les exemples de la recherche et la loi LRU. Martine Goutte, syndicaliste FSU au ministère du travail a mis en évidence le poids de ces conceptions dans les ministères sociaux.

Pierre Concialdi, économiste et chercheur à l'IREA a plus largement exposé les caractéristiques d'une précarité qui affecte une part grandissante du salariat, en tout premier lieu des femmes. Pourtant, à la question « la précarité deviendrait-elle la norme ? », il a opposé la conviction qu'aucun projet politique ne peut se construire sur de telles bases. Cette interpellation rejoint l'affirmation contenue dans le manifeste publié à l'issue des débats, qu'une telle situation est préjudiciable à la qualité du service public.

Une dizaine de délégations, porteuses des revendications, se sont ensuite rendues dans les ministères et auprès des groupes parlementaires.

Un projet de loi pour un plan social

Alors que le chantier de la restructuration des services de l'État se dessine, que les suppressions d'emplois envisagées se chiffrent par dizaines de milliers, le projet de loi sur la mobilité élargit les possibilités de recruter des contractuels, organise l'externalisation des remplacements par un possible recours à des salariés des agences d'intérim et la mobilité forcée pour les personnels dont les missions ou les emplois seront supprimés.

Le dispositif de réorientation professionnelle, qui pourrait être imposé à une partie des agents en cas de

L'avenir de la Fonction publique dans un livre blanc

La semaine de la Fonction Publique organisée début février par le gouvernement a été conclue par la mise en place d'un club de GRH regroupant des gestionnaires de personnels de la Fonction Publique avec d'autres GRH d'entreprises privées. Objectif, s'inspirer pour la Fonction Publique de la culture managériale : recherche de la performance par la fixation d'objectifs, l'évaluation et l'individualisation de la rémunération ; recrutements et mutations à partir de fiches de postes, développement des contrats, en particulier pour recruter parmi les populations défavorisées.

Au lieu de rechercher des solutions respectueuses des attentes de la population, de l'intérêt général et de l'égalité de trai-

tement, la conférence sur les missions et les valeurs de la Fonction Publique se terminerait donc par une banalisation de celles-ci au point de déboucher sur une réforme fondamentale du statut. C'est en tout cas, ce que laissent entrevoir les pistes évoquées pour alimenter le livre blanc, dont la publication doit intervenir courant avril.

Pour la Fonction Publique aussi, le gouvernement entend ne soumettre au débat que les seuls moyens de parvenir aux objectifs qu'il s'est fixé. Pourquoi, sinon pour contourner l'expression des personnels et celle de la population dont mobilisations et enquêtes attestent qu'ils ne partagent pas les orientations du gouvernement pour la Fonction Publique ?

dans le public



© PEQUERY/NAJA

restructuration, rompt avec la garantie de l'emploi. Il prévoit en effet qu'en cas de non-respect de dispositions actées dans une convention ou du refus de trois emplois, le fonctionnaire peut être d'office mis en retraite ou placé en disponibilité sans traitement.

Inacceptable aussi, le développement des employeurs multiples, un fonctionnaire pouvant occuper plusieurs emplois à temps incomplet des trois versants de la Fonction Publique. Curieuse façon de favoriser le travail en équipe que d'écarter l'agent entre plusieurs services, voir entre les missions différentes accomplies par des fonctionnaires de même qualification selon l'administration ou le versant de la Fonction Publique d'exercice.

La FSU a voté contre ce projet de loi. Ses syndicats contribuent au développement des mobilisations contre le démantèlement des services de l'État.

ANNE FÉRAY

1. Emplois vie scolaire.

3 questions à Sandrine Ousset-Hamnich, auxiliaire de vie scolaire individuelle

Quelles sont vos missions ?

J'interviens auprès de l'élève dont j'ai la charge, sous la responsabilité de l'enseignant. Mes interventions sont définies en concertation avec le maître. Je veille à la sécurité de l'élève, à favoriser sa socialisation notamment sa participation aux activités et ses relations avec autrui. J'ai également un rôle « relais » selon les besoins et les consignes. J'aide aux gestes d'hygiène...

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

Je participe aux réunions de suivi, je suis consultée, mon point de vue sur l'évolution de l'élève est

entendu. Il y a une vraie volonté de la part de l'équipe de m'intégrer comme professionnelle. Les difficultés sont liées aux dysfonctionnements du dispositif actuel, un système basé sur la précarité, qui se dégrade au fur et à mesure de la succession des dispositifs : emplois-jeunes, assistants d'éducation, contrats aidés. Formation quasi inexistante, fonction peu attractive financièrement, sans perspectives dans le temps...

La création d'un métier statutaire vous paraît-elle incontournable ? Comment voyez-vous cette professionnalisation ?

Il est nécessaire d'aller vers une stabilité des personnels, vers la mise en place d'une formation qualifiante. Il faut développer un service de qualité qui passe par la professionnalisation des AVS et la création d'un véritable métier.

C'est pour cela que des organisations syndicales, dont le SNUipp et le SNES, avec l'UNAISSSE et la FNASEPH lancent une pétition nationale sur cette question.

Sandrine Ousset-Hamnich, auxiliaire de vie scolaire individuelle depuis octobre 2003, sous contrat d'Assistant d'Éducation.

Territoriale : élections

Le 6 novembre se tiendront les élections à la fonction publique territoriale. L'enjeu de ce scrutin est double pour les organisations syndicales : d'une part il s'agit de gagner leur représentativité (élections



© NETANGE/NAJA

aux Commissions Administratives Paritaires), et d'autre part d'obtenir le droit syndical nécessaire à leur activité syndicale (élections aux Comités Techniques Paritaires). C'est pour la FSU et ses 7 syndicats (EPA, SNAC, SNETAP, SNUAS-FP, SNU CLIAS, SUP'EQUIP, UNATOS) concernés une échéance décisive. Le renouvellement des représentants du personnel dans l'ensemble des organismes paritaires, CAP, CTP et CHS, qui interviendra en

novembre 2008 sera en effet l'occasion pour la FSU de se présenter, pour la première fois, aux suffrages de tous les agents des collectivités territoriales. La nouvelle étape de décentralisation, en 2004, s'est traduite par le transfert de 130 000 fonctionnaires de l'Éducation nationale, de la Culture et de l'Équipement vers la fonction publique territoriale. La FSU, première fédération de la fonction publique de l'État, a décidé lors de son congrès de Perpignan en 2004 de s'ouvrir aux agents de la FPT. Elle a donc naturellement décidé d'accompagner les agents transférés qu'elle syndiquait déjà et s'est tournée, dès les élections dans les conseils régionaux en 2006 vers l'ensemble des agents des CT. Grâce aux voix obtenues elle est présente dans la quasi-totalité des CTP des conseils régionaux. Mais la prochaine election est un tout autre enjeu : par la multiplicité des collectivités concernées et le nombre de fonctionnaires concernés elle devra faire la preuve de sa capacité à répondre aux aspirations de tous. Elle vient, pour cela, de publier un 4 pages en direction de l'ensemble des personnels de la Territoriale pour mener campagne et d'aider les syndicats nationaux dans la recherche de candidats pour constitution de listes CTP et CAP dans les collectivités ciblées, et en premier lieu dans tous les Conseils Généraux et si possible dans les CAP des centres de Gestion départementaux.

JEAN-MICHEL DREVON

Grève au ministère du travail

Le 3 avril à l'appel de l'intersyndicale CGT-FSU-SUD-UNSA et CFDT du ministère du travail les agents étaient appelés à la grève. À ce jour, la RGPP, prévoit la suppression des Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le regroupement des Directions régionales actuelles dans de grandes Directions Régionales.

Ils exigeaient aussi la titularisation des quatre inspecteurs rétrogradés en contrôleurs du travail à l'issue de leur formation de 18 mois à l'INTEFP. C'est un des effets de la mise en place du plan de modernisation et de développement de l'Inspection du travail (PMDIT), prévoyant le recrutement de 700 agents en quatre ans, sans assurer le financement des moyens matériels et humains qui doivent aller avec. C'est aussi la preuve de la situation d'asphyxie dans laquelle se trouve l'INTEFP depuis qu'il est a été transformé en EPA (Établissement Public Administratif) en 2006.

Transfert des TOS : l'État condamné ?

Le conseil d'État a été saisi par plusieurs collectivités territoriales (CT) dont l'ARF (association des régions de France) pour obtenir l'annulation du décret du 26 décembre 2005 fixant les modalités du transfert de 93 000 TOS de l'Éducation nationale aux régions et départements. En effet ces transferts se sont faits avant que les commissions qui devaient examiner les arrêtés de mise à disposition ne soient installées. Le commissaire du gouvernement a donné raison aux plaignants et le conseil d'État s'est donné un mois pour statuer.

Qu'il soit bien clair, comme le précise l'UNATOS, que cette requête n'a « ni la vocation, ni la volonté de remettre en cause la décision politique du transfert par l'annulation possible de ce décret ». Il s'agit d'un bras de fer engagé par les CT avec le gouvernement sur la hauteur des moyens financiers transférés. En

effet la compensation prévue pour chaque emploi transféré correspond au salaire de base de la catégorie C. En ne prenant pas en compte l'échelle effective de rémunération l'État a obligé les collectivités à compenser sur leurs ressources propres. Or au 1^{er} janvier 2009 le décret « balai » doit mettre en détachement sans limitation de durée le dernier contingent de ceux qui n'ont pas choisi la territoriale. C'est sur eux que va porter cette annulation si elle devait être prononcée. L'UNATOS estime possible que l'État renonce à aller jusqu'au bout des transferts. Les personnels resteraient à l'État jusqu'à leur départ en retraite, non remplacé bien entendu. Que feront alors les CT? Embaucher des contrats privés? L'UNATOS entend bien continuer, avec tous les personnels, à faire vivre l'équipe éducative au service de l'élève.

> MANIFESTATION NATIONALE LE 18 MAI

Ébullition dans l'éducation



© CADIEUNAJA

Alors que les inégalités s'accroissent, que les élèves ont besoin de plus et mieux d'école, la prochaine rentrée se caractérise par plus de 11 000 suppressions d'emplois. Elle sera suivie de 80 000 nouvelles suppressions dans l'Éducation nationale de 2009 à 2012 dans le cadre de la RGPP. Ces mesures ne pourront que conduire à des bouleversements majeurs dans l'éducation nationale tant en ce qui concerne l'offre de formation qu'en ce qui concerne les conditions d'exercice de nos métiers. Les nouveaux programmes dans les écoles primaires, le renvoi du traitement de la difficulté scolaire hors du temps scolaire, les évaluations des écoles, la suppression de la carte scolaire, la réforme des lycées, la généralisation du bac pro en 3 ans, la suppression des BEP, le danger de redéfinition du métier si le gouvernement suit le rapport Pochard en cohérence avec les textes en préparation dans la fonction publique, dessinent une école qui trie, stigmatise et exclut une partie de la jeunesse avec des pratiques managériales qui mettent en concurrence les personnels et les établissements scolaires et vont à l'encontre des pratiques collectives de travail. L'université et la Recherche sont en bute à une offensive libérale fondée sur la concurrence entre établissements, la gestion par projets, la remise en cause de la démocratie universitaire, le développement de la précarité à l'encontre des besoins tant d'un enseignement supérieur démocratique que d'une recherche

publique moderne. Une modification en profondeur de toute l'infrastructure administrative se dessine et les dégraissages successifs de la centrale préudent à l'abandon de missions (paye, pensions...) qui seraient au mieux transférées à des « agences ».

La grève du 18 mars dans le second degré, la journée d'action du 19 mars dans les écoles, celle du 4 avril pour les personnels administratifs, les mobilisations dans les lycées et collèges, les manifestations des lycéens, les blocages d'établissements par les personnels les parents et les élèves montrent

la détermination à réagir. En soutenant les grèves en cours, en assurant leur élargissement, il s'agit maintenant d'amplifier la riposte, d'exiger des mesures d'urgence par un collectif budgétaire, et l'ouverture de négociations pour la revalorisation de nos métiers, la défense de nos statuts et de nos missions et pour un système éducatif démocratique assurant la réussite de tous les jeunes. Sur ces bases, la FSU appelle à participer massivement à la manifestation nationale du 18 mai et fera tout pour associer les autres organisations syndicales de personnels, les organisations de parents, de lycéens et d'étudiants, les mouvements et associations pédagogiques.

CLAUDIE MARTENS

Les personnels administratifs font leur 4 avril

Les 1 000 nouvelles suppressions d'emplois au budget 2008 et la mise en œuvre de la RGPP programment la disparition des inspections académiques et des services centraux et la mise en place de regroupements comptables hypertrophiés déconnectés des établissements scolaires.

Dans le même temps, le projet de loi sur la mobilité permet la mise en œuvre de ce véritable « plan social » de la Fonction publique. L'individualisation des carrières et des rémunérations se développe sur fond de dégradation générale du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Résolument opposés à ces orientations le SNASUB-FSU, AI-UNSA, SGPE-CPGT, SPASEEN-FO, SUD-EDUCATION ont appelé à un rassemblement unitaire devant le ministère, les rectorats et inspections académiques le vendredi 4 avril.

FCPE

Le 2 avril 2008, le SNES et la FCPE ont rencontré les groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les alerter sur les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles va s'effectuer la rentrée scolaire 2008 dans le second degré. Ensemble ils ont exprimé toutes leurs inquiétudes, les suppressions de postes et le recours massif aux heures supplémentaires rendant hypothétiques l'organisation des services enseignants et la garantie que tous les cours soient effectivement assurés à la rentrée et tout le long de l'année scolaire. Dans un communiqué commun ils ont appelé les enseignants et les parents d'élèves à se mobiliser contre les suppressions en cours et futures qui fragilisent de façon durable le service public d'éducation.

La réforme s'accélère

Après la publication en juillet du rapport du sénateur UMP J.-C. Carle, le calendrier de la réforme de la Formation Professionnelle s'accélère. Le gouvernement l'annonce pour septembre. Le 22 janvier, le ministre de l'économie et de l'emploi en avait présenté les axes possibles: suppression de l'obligation de consacrer 0,9 % de la masse salariale à la formation, création d'un « compte épargne formation » et regroupement des organismes collecteurs (OPCA), dans un système s'articulant au niveau régional.

Dès avril, une conférence quadripartite réunira État, syndicats, patronat et Régions, conférence préparée par un groupe de travail piloté par Pierre Ferracci, au sein du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE). Pourquoi une telle précipitation?

Il y aurait pour le gouvernement, en écho aux inquiétudes patronales, urgence à faire face à une perte de compétitivité des entreprises (par insuffisance de qualification de la main-d'œuvre dans certaines branches) et à l'échéance prochaine du papy-boom porteuse de tensions dans certains secteurs. Dans ce qui est annoncé comme une modification profonde du système de formation professionnelle continue, s'articulent l'approche budgétaire (budget constant donc



© CADIEU/NAJA

La FSU sera entendue prochainement par Pierre Ferracci, qui anime le groupe de travail sur la formation professionnelle du COE.

transfert de nouvelles compétences aux régions), un nouveau périmètre de négociations (administration, élus, partenaires sociaux), des modifications structurelles (fusion UNEDIC-ASSEDEC), la refonte du code du travail.

La FSU sera entendue dans les prochaines semaines par Pierre Ferracci dans le cadre du groupe de travail multipartite.

MARIANNE BABY

Rencontre FSU/CGT

Cette rencontre a permis un échange dynamique sur la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FTLV) mais aussi sur des questions urgentes dans le cadre de la réforme annoncée de la FP: articulation Formation Professionnelle / sécurisation des parcours professionnels et sécurité sociale professionnelle; Compte-Épargne-Formation et DIF; financement de la formation professionnelle et rôle des régions; AFPA; mise en œuvre de la VAE... Elle a mis en évidence un large accord sur une formation professionnelle considérée comme bien public et le rôle essentiel du service public.

Écoliers : remise à niveau, vacances à l'eau...



© CADIEU/NAJA

Le ministère a annoncé, une fois de plus sans aucune concertation préalable, la mise en place, dès les vacances de printemps 2008, de stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 présentant des difficultés en français et en mathématiques. Sur la base de 3 heures par jour, pendant 5 jours, ces élèves, repérés par leur enseignant habituel, seront pris en charge par des enseignants volontaires, payés en heures supplémentaires... représentant 23 millions d'euros. Ces stages seront proposés aux familles 3 fois dans l'année : au printemps, puis une semaine début juillet et fin août. Présenté comme le dernier étage des dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, après les 2 heures de soutien hebdomadaires au cours de l'année, ce choix s'avère, encore une fois, peu pertinent.

Jouant sur l'affichage d'une offre publique et gratuite d'heures de soutien aux élèves en difficulté, le ministre fait fi de la réelle efficacité d'un tel dispositif et des valeurs sous-jacentes : stigmatisation, non-respect des rythmes scolaires, renvoi hors temps scolaire de la prise en charge de la difficulté scolaire, mépris du sens donné aux apprentissages et à leur dimension culturelle... Faire travailler plus ces élèves ne leur permettra pas de mieux apprendre ! Les sommes engagées correspondent à presque 700 postes d'enseignants : elles seraient mieux utilisées à créer des postes pour réduire les effectifs, créer des postes d'enseignants spécialisés, de remplaçants, renforcer la formation.... Ce bricolage totalement improvisé est une nouvelle preuve des mauvais choix du ministre pour l'école.

Quel lycée pour demain ?

Face à la mobilisation lycéenne, le ministre se répand dans les médias sur l'instrumentalisation des élèves trompés par les discours catastrophistes des syndicats et garantit des taux d'encadrement préservés pour l'avenir. Qu'en est-il réellement ?

En lançant le 10 juillet 2007 la révision générale des politiques publiques (RGPP) le président de la République accélérerait considérablement une réforme de l'État dont un des principaux objectifs consiste à diminuer massivement les emplois publics. Sur la période 2009-2012, 40 000 emplois par an doivent être supprimés soit 20 000 pour la seule Éducation nationale. Les propositions permettant d'atteindre l'objectif devaient être remises au président fin décembre mais pour l'heure elles ne sont toujours pas rendues publiques. De nombreux indicateurs permettent cependant d'anticiper leur contenu. En prenant en compte l'augmentation démographique dans le premier degré et la remontée des effectifs du second degré dès 2009, la situation déjà très tendue dans les universités, les sources d'économie sont clairement recherchées en jouant sur les services des enseignants du second degré d'une part et sur l'offre de formation des lycéens d'autre part. Le rapport d'audit de Bercy réalisé en 2006 sur les horaires des lycéens, les déclarations du ministre lui-même sur les horaires trop lourds et la complexité des formations en lycée, et enfin le protocole



lycéens soit une économie de 25 000 emplois (audit de 2006). Plusieurs scénarios circulent

- abandon des formations de niveau V* aux régions avec développement de l'apprentissage ;
- une seconde unique ou à détermination réduite pour les trois voies avec une réduction de 2 heures hebdomadaires ;
- une réduction à deux, voire une seule, des trois séries générales (L, ES, S)

avec un large tronc commun et des compléments disciplinaires au choix des élèves ;

- une réduction des séries technologiques avec intégration de certaines dans les séries générales (STG) et fusion pour d'autres avec les séries professionnelles.

Le ministre avait programmé des annonces en janvier, il ne cesse de les reculer sans doute du fait du contexte de mobilisation. Il est largement temps qu'il démente ces hypothèses et mette clairement d'autres projets sur la table !

CLAUDIE MARTENS

*générale, technologique et professionnelle, CAP, BEP.

de discussion sur la voie professionnelle mis en œuvre depuis janvier dernier confirment les pistes travaillées par les équipes gouvernementales. D'ores et déjà le ministre veut généraliser un parcours en 3 ans pour accéder au baccalauréat professionnel se substituant à des parcours en 4 ans passant par le BEP. Il économiserait ainsi 10 000 emplois au détriment des milliers d'élèves qui avaient besoin du palier BEP pour accéder au bac. Mais ce projet doit être lu comme une étape de transformations plus profondes des trois voies du lycée* permettant l'éviction d'une partie des élèves et une diminution importante (de l'ordre de 25 %) des heures dispensées aux

Les lycéens dans la rue

Après la manifestation organisée à Paris jeudi 27 mars, qui a rassemblé côte à côte plus de 6 000 enseignants et lycéens défilant par établissement, dans le calme, L'UNL et la FIDL appelaient les lycéens à manifester mardi 1^{er} avril en région parisienne avant une nouvelle journée d'action nationale jeudi 3. Cette deuxième manifestation à Paris a rassemblé près de 10 000 personnes. De source rectorale 10 % des établissements étaient perturbés, dans l'académie de Créteil, 32 lycées dans l'académie de Versailles, répartis sur les quatre départements. Les deux recteurs constataient une amplification du mouvement, A Paris, le rectorat relevait

4 lycées bloqués. Les lycéens sont également très présents dans les initiatives locales avec les professeurs et les parents dans les manifestations de ville ou les rassemblements devant les rectorats et les préfectures, dans les Yvelines, le Val de Marne la Seine et Marne ou la Seine St Denis. Au cœur de leurs préoccupations, les conditions de la rentrée 2008 avec la remise en cause de nombreux enseignements et options, la dégradation de leurs conditions d'étude par l'augmentation des effectifs par classe et la moindre disponibilité des enseignants, l'avenir des voies de formation en particulier du côté de l'enseignement professionnel.



**L'Institut
de recherches
de la FSU
organise une
rencontre-débat**

**« Mai 1968,
à l'épreuve des sciences
sociales »**

à La Sorbonne – amphithéâtre Richelieu
Mercredi 21 mai 2008

Le Chercheur et l'Acteur
avec Antoine Prost et Alain Geismar

De près et de loin
avec René Bourrigaud et Patrick Silberstein

**Comprendre mai 1968,
penser ses critiques**
avec Gérard Mauger et Serge Audier

**ATTENTION : un badge de sécurité est nécessaire
pour accéder à l'amphithéâtre (demandez-la par mail :
institut@institut.fsu.fr ou par téléphone : 01 41 63 27 60)**

**Université d'été
des Attac d'Europe**

Les Attac d'Europe tiendront leur première université d'été à Sarrebruck, en Allemagne, du 1er au 6 août 2008. Le développement d'un espace public et de mobilisations à l'échelle européenne constitue une voie incontournable de la construction d'une autre Europe, solidaire, écologique et démocratique. Cela confère une importance particulière au réseau des Attac d'Europe et à leur université d'été où se rencontreront, échangeront et construiront ensemble des adhérents de toute l'Europe.

Pour rejoindre Attac, participer à l'université de Sarrebruck (les inscriptions pourraient être closes fin avril), ou tout simplement faire ou refaire connaissance avec l'association, il vous suffit de vous rendre sur son site web <http://www.france.attac.org> ou de vous adresser à son siège : 66-72, rue Marceau, 93100 Montreuil-sous-Bois, tel : 01 41 58 17 40.

**Nîmes :
la FSU menacée d'expulsion**

La Mairie de Nîmes vient de faire savoir à la FSU du Gard qu'elle entend récupérer une partie des locaux mis à disposition et que des huissiers se présenteront le mardi 1^{er} avril pour se faire remettre les clés.

La FSU dénonce la volonté du Maire de Nîmes de remettre en cause la place et les droits du mouvement syndical notamment quant à ses moyens de fonctionnement. La FSU du Gard demande qu'une solution d'hébergement viable et acceptable par tous soit mise en œuvre afin que le mouvement syndical et associatif puisse jouer pleinement son rôle d'utilité sociale à Nîmes et dans le Gard. La FSU du Gard demande à la mairie de Nîmes la réalisation d'une Maison des syndicats.

La FSU du Gard a reçu le soutien de la CGT, de la CFDT, de L'UNSA, de l'Union syndicale Solidaires et de l'Union des Comités de quartier de Nîmes et de la FSU nationale.

**LA FSU RÉGION PACA
S'INVITE DANS LE DÉBAT PUBLIC**

**FONCTION PUBLIQUE
UN CHOIX POLITIQUE ET SOCIAL**

**QUELS ENJEUX ?
QUELLES MISSIONS ?
POUR QUELLE SOCIÉTÉ ?**

**Mardi 6 mai 9 h 30 à 17 h 00
Hôtel de Région MARSEILLE**

Avec

Anicet Le Pors

Ministre de la fonction publique
et des réformes administratives (1981-1984).

Michel Vauzelle

Président de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur

Bernard Morel

Professeur à l'université de Provence,
Directeur de la MMSH d'Aix-en-Provence,
économiste et géographe.

Programmes, contenus : qui décide ?



© NAJA

À l'heure où le gouvernement remet en cause les principes de concertation sur les programmes, et multiplie les injonctions, tour d'horizon sur l'élaboration des contenus d'enseignement.

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Émanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Claudie Martens.

Depuis longtemps, les contenus scolaires ne sont plus l'affaire des seuls spécialistes. Universitaires, enseignants, parents, acteurs économiques, politiques... tout le monde s'en mêle, même si, au final, c'est bien le ministre de l'Éducation Nationale qui décide. Des révisions périodiques ont bien lieu, selon une procédure jusqu'alors bien rodée : constitution d'un groupe d'experts, consultations des acteurs sociaux, consultation des enseignants, du Conseil Supérieur de l'Éducation...

Mais la définition des contenus d'enseignements ne s'arrête pas aux programmes. En imposant les horaires des disciplines, le Ministre agit de facto sur ce qui est enseigné. On se souvient peut-être de la polémique suscitée par la décision de Claude Allègre, ministre et géophysicien, de diminuer d'une heure l'horaire hebdomadaire de mathématiques en classe de première scientifique, au profit...des sciences de la vie et de la terre. Plus près de nous, Gilles de Robien s'était fait apprenti pédagogue en décrétant « la fin de la méthode globale » pour l'apprentissage de la lecture. La période récente a été marquée par les injonctions d'une autre nature. « Rôle positif de la colonisation »,

lecture de la lettre de Guy Moquet, parrainage d'un enfant mort dans les camps nazis... le politique intervient, le plus souvent au mépris des programmes et de ce qui se pratique réellement dans les établissements scolaires.

Enfin, le poids de l'économie pèse de plus en plus avec une conception de l'éducation, en langue par exemple, réduite à la seule dimension de l'employabilité ou encore avec des attaques en règle contre les contenus enseignés en sciences économiques et sociales. Le MEDEF ne cache pas ses ambitions d'intervenir également dans les programmes et la formation des professeurs.

Entre les modifications des horaires, les révisions des programmes, les injonctions, il y a de quoi donner aux enseignants, toutes disciplines et tous niveaux confondus, le tournis. Il reste que ces changements ne sont jamais neutres : ils visent, dans le contexte politique actuel, à privilégier la fonction utilitaire de l'école, au profit des besoins économiques immédiats, au détriment des apports culturels et de la formation générale du futur citoyen. En cela, la question de savoir qui décide, qui participe au processus d'élaboration des contenus d'enseignements n'est pas neutre. Et la phrase du préambule du rapport - déjà cité - du Collège de France « Une réflexion sur les fins de l'école ne peut ignorer les contradictions qui sont inscrites dans une institution vouée à servir des intérêts différents, voire antagonistes. » reste, plus que jamais, d'actualité !



© CLEMENT MARTIN

Les étapes de l'élabora



La rédaction d'un nouveau programme relève de la décision du ministre, en fonction des réformes en cours ou de la nécessité de renouveler des textes anciens. Elle est confiée à un groupe d'experts, sous la présidence d'un universitaire ou d'un inspecteur général de l'Éducation nationale nommé par le ministre.

Les membres des groupes d'experts sont choisis par le président du groupe, en accord avec la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO). Un groupe d'expert est composé d'universitaires, de formateurs en IUFM, d'enseignants émanant de diverses académies, d'inspecteurs en charge des circonscriptions du premier degré, d'inspecteurs d'académie pédagogiques régionaux et d'inspecteurs généraux pour le second degré.

Pendant la phase d'élaboration, des consultations régulières sont normalement organisées entre les groupes d'experts et les représentants des enseignants, des parents d'élèves, etc. D'autres consultations informelles des syndicats, des associations professionnelles et des maisons d'éditions sont menées soit par la DGESCO, soit par le

groupe d'experts, à divers stades d'avancement de l'écriture des programmes. Est prévue également une étape de consultation systématique de tous les enseignants de la discipline concernée par le changement de programme, sous la responsabilité des recteurs, afin de recueillir leur avis, d'évaluer leurs besoins en termes de documents ou de formation, d'organiser une réflexion sur les conséquences des nouveaux programmes sur les modalités d'évaluation des élèves.

Au terme de ces étapes, le projet de programme entre dans une phase de consultation institutionnelle, qui nécessite, avant toute publication, le recueil de l'avis du Conseil Supérieur de l'éducation (CSE). Ce conseil a été créé par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 ; il est composé de représentants de toutes les catégories d'enseignants, des usagers (parents, étudiants, élèves), des collectivités territoriales, des associations périscolaires et des grands intérêts culturels, éducatifs, sociaux et économiques.

Les programmes concernant les formations professionnelles ou technologiques sont également soumis à l'avis des Com-

tion

De Ferry à Fillon



© CADIEU/NAJA

C'est dans les lois du Jules Ferry qu'apparaît, pour la première fois, le terme « programme » pour désigner ce qui doit être enseigné à l'école. Après les instructions officielles de 1923, c'est une relative stabilité qui prévaut, du moins pour l'école primaire. Car l'en-

seignement subit une profonde évolution, avec les étapes de l'allongement de la scolarité obligatoire (jusqu'à 14 ans en 1936, puis 16 ans en 1959) et la démocratisation de l'enseignement secondaire.

Le début des années 80 va marquer un changement dans la prise de conscience de l'importance, sur le plan économique, social et politique des contenus d'enseignement. La montée du chômage, la demande sociale fait que l'on se tourne vers l'école pour tenter de résoudre les problèmes de la société, et le rapport du Collège de France, remis par Pierre Bourdieu au Président de la République demande, ni plus ni moins, « une profonde transformation de l'organisation scolaire et des mentalités ».

Dans le même temps, le ministre de l'éducation de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, fait le pari que les programmes de l'école peuvent être diffusés au-delà de son enceinte : ils seront édités en livre de poche, et vendus à plus de 800 000 exemplaires... Quelques années plus tard, le Conseil National des programmes récidive, en éditant la brochure « qu'apprend-on au collège ».



© BRUMAUD/NAJA

C'est d'ailleurs sous l'égide de cette institution (le CNP) que l'éducation nationale connaîtra 15 années (de 1990 à 2005) de profondes mutations, affectant notamment les contenus (programmes des lycées au début des années 90, suivis par ceux des collèges,

programmes de 2002 pour les écoles). Instance consultative, le CNP n'élabore pas les programmes mais donne un avis sur les projets qui lui sont soumis. On lui doit la Charte des programmes, définissant les principes qui doivent guider le travail des groupes d'experts disciplinaires.

Si, sur le plan législatif, il revient toujours au ministre de l'éducation nationale et à lui seul de décider des programmes, la charte précise notamment que les rédacteurs de ces derniers doivent « veiller à leur faisabilité », et « impulser la concertation la plus large avec tous ceux qui sont concernés, en priorité avec les enseignants ».

La loi d'orientation « Fillon » viendra mettre un terme aux travaux du CNP en 2005, le remplaçant par le Haut Conseil de l'Éducation. L'élaboration des nouveaux programmes de l'école primaire, rédigés dans le plus grand secret (les noms des rédacteurs ne sont pas connus), diffusés sans précisions sur les horaires (où est la faisabilité?) et soumis à une concertation-express de quelques jours, marquerait-elle une rupture avec les principes de la charte? Au vu des orientations retenues, c'est à craindre.

missions Professionnelles Consultatives (CPC) concernées. Il existe 14 commissions professionnelles consultatives, correspondant aux grands champs d'activité économique où employeurs, salariés, pouvoirs publics et personnes qualifiés se concertent et donnent un avis sur la création, l'actualisation ou la suppression des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel, du CAP au BTS.

Enfin, le Ministre peut décider de recueillir l'avis du Haut Conseil de l'Éducation (HCE). Cet organisme consultatif, a été institué par la loi d'orientation de 2005.

Les textes et ces avis sont soumis au visa du ministre qui permet, en cas de validation, la publication de l'arrêté instituant ce nouveau programme au Journal officiel.

Cette réglementation est aujourd'hui largement bafouée, en particulier à l'école primaire, où les nouveaux programmes ont été élaborés dans l'opacité la plus totale. Dans le second degré, les décisions sur l'enseignement de l'histoire des arts, directement pilotées par l'Élysée ouvrent la voie à toutes les dérives

Copie à revoir

Telle est l'appréciation de 19 organisations qui demandent aux ministres une réécriture complète du projet de programmes pour l'école. Les 6 000 signatures en ligne, de la pétition, en 48 heures, traduisent la colère des parents, enseignants, chercheurs, inspecteurs, formateurs...

Cette mobilisation doit s'amplifier. Pour signer : www.snuipp.fr

L'offensive créationniste

Le développement de mouvements religieux affirmant que l'Homme, voire les Êtres Vivants, ont été « créés » ou « conçus » par une Force, un Designer, un Dieu, d'autres Êtres (supérieurs) n'est pas nouveau: il est constitutif de la plupart des religions. Mais les exemples se multiplient aux États Unis d'abord mais aussi en Europe de remise en cause de l'enseignement des théories de l'évolution. Par exemple qu'une ministre de l'Éducation des Pays Bas, ou que celui de Turquie ne soient pas opposés à d'autres explications qu'à celle de Darwin doit nous faire réfléchir. Les chercheurs qu'ils soient de Turquie ou de France ne s'y sont pas trompés quant ils lancent un appel à la vigilance contre le néocréationisme et les intrusions spiritualistes en sciences. La France n'est pas à l'abri d'une telle offensive avec des mouvements bien installés dans notre pays comme certaines églises protestantes (Adventistes du 7^e jour) ou comme les Témoins de Jéhovah par exemple. Les petites phrases d'élèves « ce n'est pas ce que le prêtre me dit » ou de parents « vous n'enseignez pas d'autres théories? » aux professeurs de sciences de la vie et de la terre ne sont pas rares. Ainsi le rapport de l'inspection générale de 2004 sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires » souligne la vigueur et la généralité des contestations de nature religieuse à l'égard de l'enseignement dans les établissements qu'elle a visités. Il pointe le fait que les contenus enseignés en sciences de la vie et de la terre font l'objet de contestation religieuse d'ensemble au nom du « créationnisme » mais alerte aussi sur l'impréparation des enseignants à répondre à ces contestations et le peu d'aide qu'ils reçoivent pour y faire face.



Toujours choqués par nos cousins.

« Une histoire qui se une histoire serve »



Lucien Febvre, cofondateur avec Marc Bloch de l'école des annales et professeur à l'université française de Strasbourg, juin 1920. « Une histoire qui sert est une histoire serve. Professeurs de l'université française de Strasbourg, nous ne sommes point des missionnaires débottés d'un Évangile national officiel, si beau, si grand, si bien intentionné qu'il puisse paraître. La vérité nous ne l'amenons pas dans nos bagages. Nous la cherchons, nous la chercherons jusqu'à notre dernier jour. Nous dresserons à la recherche après nous, avec la même inquiétude sacrée, ceux qui viendront se mettre à notre école »

Les injonctions du politique sur l'histoire et son enseignement ont fait beaucoup parlé d'elles avec Guy Môquet, puis la mémoire des enfants de la Shoah il y a quelques semaines. Mais ce n'est pas la première fois que le politique s'invite dans l'enseignement de l'histoire, alors que des sujets sensibles comme le fait religieux, l'esclavage, la colonisation et la décolonisation, l'immigration, qui doivent être traités par les programmes, sont au Cœur de tensions entre la mémoire et l'histoire. Si ces questions sont d'un intérêt indéniable, elles peuvent être source de difficulté pour l'enseignant, qui doit composer avec la sensibilité des élèves, sans se laisser instrumentaliser par le pouvoir ou les lobbies. D'autre part, la mobilisation contre une partie de la loi du 23 février 2005 portant sur les aspects positifs de la décolonisation a montré que les enseignants étaient particulièrement conscients des dangers d'une histoire officielle. Le SNES, conscient des difficultés et des enjeux en germe dans

ces sujets, vient d'ailleurs de consacrer un colloque aux questions socialement vives avec le CVUH (comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire)².

C'est bien une tentative multiforme d'instrumentaliser l'école autour d'une « histoire » compassionnelle et émotionnelle (la lettre de Guy Môquet à sa famille, la prise en charge par chaque élève de la mémoire d'un enfant juif mort en déportation), d'une histoire mise au service d'une « unité nationale » retrouvée autour de quelques symboles, à la manière de la III^e République: « nous ne referons pas l'école de la III^e République à l'heure d'internet, de la télévision ou du portable. Mais nous pouvons, nous devons en retrouver l'esprit. » (Discours du 23 février 2007 à Perpignan).

Dans les programmes, en primaire et au collège, on trouve aujourd'hui une histoire des « grands hommes » et des dates repères à foison, une géographie de nomenclature et singulièrement recentrée sur une recension de

rt est

Art : quelle histoire !



© MUCCHELLI/NAJA

l'espace français. On est bien loin de ce que nous défendons pour l'enseignement de l'histoire : analyser et faire comprendre les mécanismes d'évolution, les faits, travailler sur les contextes, les différents points de vue, les liens passé-présent.

L'histoire-géographie, c'est d'abord une discipline qui vise à construire des futurs adultes ouverts aux autres et à d'autres cultures, porteurs de la connaissance d'un passé riche en luttes sociales, des futurs citoyens capables de réfléchir, de débattre, et de se projeter, dans un avenir commun. Les programmes doivent être des programmes formateurs, expertisés scientifiquement, avec cet objectif, et non des programmes dictés par le parlement soumis aux lobbies ou à quelque mode passésiste, ballottés au rythme des changements de couleur de la chambre des députés.

En bon élève du gouvernement, Xavier Darcos a annoncé la mise en œuvre de l'injonction ministérielle concernant un enseignement en histoire des arts à tous les niveaux de la scolarité. A l'école, le projet de programme 2008 comporte une liste précise d'œuvres à étudier, du CP au CM2 : les professeurs d'école hésitent entre rire et énervement quand ils la découvrent. Sans même parler des problèmes d'horaires, de lien avec l'histoire ou les pratiques artistiques, il ne leur semble pas fondamental de faire apprendre la différence entre soie d'Europe et d'Asie, cristal de Bohême et de Baccarat... Au collège, cet enseignement devrait dès la rentrée 2009 représenter 50 % des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques, et 25 % des programmes d'histoire. Il déboucherait sur une épreuve au brevet dont on ne connaît pour l'heure ni la forme, ni l'importance.

Imposées sans concertation, quels que soient les niveaux, ces décisions traduisent méconnaissance et mépris des enseignements dans leurs formes actuelles.

L'histoire des arts « en tant que telle » est une nouveauté, elle bouleverse les conceptions des disciplines concernées, l'enseignement de l'histoire, celui des disciplines artistiques, dont les programmes venaient pourtant d'être revus dans

le second degré, sans discussions sur l'histoire des arts. En arts plastiques et en éducation musicale l'injonction laisse peu de place aux pratiques, alors qu'elles sont au Cœur des enseignements et que c'est par les pratiques que les élèves accèdent aux savoirs et aux œuvres artistiques. Consacrer la moitié du temps de cours à l'histoire des arts est un non-sens qui ne tient pas compte des évolutions de ces disciplines et qui pourrait conduire à leur éclatement.

La volonté affichée de renforcer les pratiques artistiques semble donc contradictoire... en fait, cette pratique est renvoyée à l'extérieur de l'école, notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Alors qu'aujourd'hui plus de 300 000 élèves s'impliquent dans des chorales scolaires, avec leurs professeurs et dans le temps scolaire, celles-ci ne sont nulle part mentionnées, leur pratique n'est même plus encouragée.

Dans le projet de programmes pour l'école primaire, l'absence d'indications horaires va peser lourdement sur les enseignements artistiques, de même que la conception mécaniste des apprentissages et le peu de place laissée à l'expression de l'élève. Ainsi, la pratique des arts plastiques est-elle centrée sur la maîtrise du geste et la recherche de l'esthétique...



© NETANGE/NAJA

Histoire à voir

Annouer que l'histoire des arts devra désormais représenter 25 % des programmes d'histoire traduit une profonde méconnaissance de l'histoire et de son enseignement fondés sur l'étude critique des sources historiques. L'histoire enseignée est déjà fortement contrainte par des finalités civiques. Consacrer un quart de l'horaire à l'histoire des arts bouleverse encore les équilibres de la discipline, l'amputant de certaines dimensions économiques, sociales, politiques toutes aussi importantes et limiterait les questionnements à l'approche figée du passé, ponctuée par les œuvres d'un patrimoine « officiel ».

1. Vous pouvez trouver des informations sur les interventions sur le site du SNES : <http://www.snes.edu>

Le poids de l'économie...

Si l'on s'attend, naturellement, à ce que l'enseignement professionnel soit en contact avec l'entreprise, on s'attend moins à trouver le MEDEF au plus prêt comme « partenaire éducatif ». Et pourtant si !



carte postale de l'APSES (Association des professeurs de sciences économiques et sociales).

Difficile bien sûr au premier abord de discerner l'ombre de Laurence Parisot derrière la toute nouvelle réforme des programmes de l'école primaire. La pression du monde économique, des entreprises semble plus évidente sur l'enseignement professionnel, les formations technologiques ou les universités. Et pourtant, la loi Fillon donne un cadre bien plus large à l'intervention des entreprises et du monde économique sur l'école.

« L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des autres professionnels compétents. Les organisations professionnelles, les entreprises et les associations y contribuent. » Art.23, loi n° 2005-380 du 23-4-2005. Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Ainsi, le forum « Education-Entreprises » organisé par le MEDEF le 18 mars dernier affichait clairement ses objectifs : faire travailler ensemble Éducation nationale et organisations économiques et définir des « best practices » (les bonnes

méthodes du monde de l'entreprise). Au programme, entre autres, la DP3 (option Découverte Professionnelle facultative en troisième) et les universités, la patronne du Medef, aux côtés de Valérie Pécresse, ayant déclaré « placer beaucoup d'espérances dans la loi LRU ». Les entreprises investissant dans le supérieur peuvent « bénéficier d'une réduction d'impôts de 60 % du montant du versement, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires ».

Aujourd'hui l'investissement éducatif est devenu stratégique dans la course à la mondialisation économique, le « marché de l'intelligence » exerce une pression accrue sur les systèmes éducatifs pour qu'ils rentrent dans la compétition mondiale et se placent mieux au service de « l'esprit d'entreprise ». Le HCEEE (Haut conseil Éducation Économie Emploi) cible à 50 % d'une classe d'âge la nécessité de diplômés de l'enseignement supérieur. Les pressions pour une harmonisation européenne des contenus et des modalités d'organisation des systèmes se font plus précises : évaluation comparative des systèmes, cadrages de type « compétences-clés », volonté d'harmonisation des diplômes...

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier la mise en œuvre du livret de compétences Fillon et son corollaire, la révision des programmes. L'insistance sur les certifications européennes en langue (TOÏC) ou informatique, sur la « morale », la fragmentation des savoirs, l'évaluation systématique à tous les niveaux font écho à un processus plus global visant à substituer les compétences aux qualifications, à concevoir l'éducation dans la seule dimension de l'employabilité et de la compétitivité.

Les SES, une discipline dangereuse ?

Les enseignants de SES doivent, quasiment depuis l'introduction de leur discipline au lycée, sans cesse en justifier l'existence, et rappeler ce qui la fonde ; les attaques ne sont pas nouvelles, Luc Ferry en son temps y avait contribué. Plus récemment, il a fallu se battre pour éviter que la formation continue des enseignants de SES ne tombe dans le giron du MEDEF à travers l'Institut de l'Entreprise !

Les manuels ont été particulièrement visés avec notamment la place « insuffisante » accordée à l'entreprise : or, la place de l'entreprise comme objet d'étude n'est pas négligeable dans les programmes de SES à tous les niveaux d'enseignement. En classe de seconde, c'est entre un quart et un tiers du programme qui porte sur l'entreprise. Cette critique repose donc sur une méconnaissance des programmes, voire sur la pire mauvaise foi. On le sait, l'objectif du Medef et de ses alliés est en réalité de dénoncer l'enseignement des SES comme idéologique parce qu'il prétend rendre compte des différentes théories et développer l'esprit critique des élèves.

Dans le cadre d'une semaine d'action pour la défense de la filière ES et de l'enseignement des Sciences économiques et sociales (SES) au Lycée, l'APSES, lance un « manifeste » à signer en ligne et appelle à envoyer des cartes postales au Président de la République et à Xavier Darcos (www.apses.org)

Philippe Joutard : « Infaisables »

Quel est votre avis sur la disparition du conseil national des programmes (CNP)?

Je la regrette, car j'ai pu expérimenter l'importance d'une discussion spécialisée dans une commission d'experts, et celle d'un groupe qui a une large vue de l'ensemble du système éducatif. La manière dont a été écrit le projet de programmes du primaire, dans l'obscurité la plus totale où personne ne sait qui fait quoi et qui écrit quoi, est tout à fait regrettable.

Le ministre dit que ce projet a été écrit par des scientifiques...

Quels scientifiques? Des membres de l'Académie des sciences, consultée au dernier moment, ont fait des remarques très critiques à la fois sur le fond et sur la forme. Seuls quelques éléments sur la forme ont été retenus. Jusqu'à preuve du contraire, dans le passé, les choses étaient claires, en particulier en 2002 avec le CNP, des gens bien identifiés, nommés normalement, et des commissions d'experts bien connus. Mais si les commissions d'experts ont continué un peu pour le secondaire, elles n'ont pas été reconduites au primaire.

Cette méthode s'accompagne d'injonctions: la Shoah, Guy Moquet...

Il y a une tendance du pouvoir politique en France, à dire, dès qu'il y a une difficulté, ou quelque chose à mettre en valeur: « l'école y pourvoira ». L'école est obligée de répondre à chaque fois à des commandes diverses.

Ce n'est donc pas la première fois qu'il y a ce genre d'injonctions, « l'originalité » c'est qu'elles se situent sur des problèmes de type mémoriel, dans une sorte d'inflation basée sur un appel à l'émotion. Ce peut être un point de départ, mais jusqu'à preuve du contraire, l'école doit permettre de prendre de la distance par rapport à l'émotion, viser à être plus rationnel. La mémoire a de l'importance, mais si elle n'est pas soumise au regard de l'histoire, elle peut être dangereuse. Sans compter que l'école ne doit pas instrumentaliser le passé.

Qu'est-ce qui est en jeu quand on modifie des programmes?

Il faut de sérieuses raisons pour bouleverser de fond en comble un pro-

gramme, car « l'école a besoin de stabilité » (Xavier Darcos, 2003). Il faut du temps, de la formation, pour que l'ensemble des enseignants s'approprie un programme. Les évolutions sont normales mais en respectant des délais minimums. Pour qu'un changement important de programme soit opérationnel, il faudrait faire une évaluation des points forts et des points faibles. Toute évolution doit être liée à des phénomènes nouveaux. En 2002, pour les écoles primaires, il y avait la volonté d'intégrer une langue vivante étrangère et celle de prendre en compte l'évolution des technologies de l'information et de la communication. On avait aussi

Il faut
de sérieuses
raisons pour
bouleverser
un programme

anticipé le socle commun en établissant compétences et connaissances. En

2007 il y a eu la fameuse histoire des méthodes de lecture, et l'existence d'un socle commun, d'où le changement, à la fin de chaque discipline, de la présentation en connaissances, capacités et aptitude. C'est beaucoup plus difficile d'expliquer ce qui motive le changement un an après. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées: vouloir faire, comme le disaient Jack Lang et Luc Ferry, du populisme scolaire, et répondre à l'influence d'un groupe de pression, comme le GRIP.

Quelques phrases pour caractériser le

projet de programmes 2008 pour l'école.

Ils sont infaisables parce qu'il n'y a aucune véritable réflexion sur la diminution horaire générale. Ensuite ils confondent les moyens et les fins. La fin, c'est la maîtrise de la langue française sur laquelle les programmes 2002 insistaient beaucoup: savoir s'exprimer, savoir comprendre, savoir rédiger. Les moyens, c'est l'acquisition du vocabulaire, de techniques orthographiques et d'une maîtrise de la grammaire. L'exigence très forte, parfois trop, sur les moyens, est moindre sur le but. Du coup ce sont des programmes faussement exigeants. À force de multiplier les exercices mécaniques et techniques, on risque de faire une école de l'ennui. Ces programmes sont très flous, puisqu'on donne un certain nombre d'injonctions mais on dit très peu comment faire. Ils vont déstabiliser les enseignants.



Philippe Joutard, professeur d'histoire à l'EHESS, président du groupe d'experts programme 2002.

Cette démarche risque-t-elle de se retrouver pour le collège, pour le lycée?

A priori, ça ne devrait pas être la même chose pour le second degré, les programmes y ont été faits plus lentement. Les programmes du second degré sont dans la continuation des programmes 2002. La suppression du CNP est une faiblesse, mais il reste les commissions d'experts. Ceci étant, le second degré va être en contradiction avec le 1^{er} degré, s'il reste en l'état.

Se repérer dans l'espace

Galiléo, système européen de géo-positionnement, doit à terme concurrencer le système américain GPS. Mais le projet, initié en 1994, a pris du retard.

Connaître sa position exacte sur la terre, s'orienter en mer, en montagne, c'est la fonction des systèmes de géo-positionnement satellitaires, que l'on connaît habituellement sous le terme de GPS.



Le système reposera sur une constellation de trente satellites.

La géo-positionnement par satellite est une technologie qui repose sur l'émission, à partir de satellites, de signaux indiquant une heure d'une

extrême précision. Grâce à un récepteur individuel, il est possible de connaître sa position en n'importe quel point du Globe, que l'on soit au sol, en mer ou dans les airs, fixe ou mobile. La précision de la localisation vient du nombre de satellites reçus et du temps d'intégration. Les récepteurs les plus simples permettent une localisation en quelques secondes avec une précision inférieure à la centaine de mètres. Les récepteurs sophistiqués tels que ceux embarqués sur les avions civils et militaires permettent une précision inférieure au décimètre, voire au mètre. Un récepteur fixe au sol permet, après une intégration sur une période de plusieurs minutes, de connaître la position d'un point avec une précision centimétrique. À ce niveau, les erreurs de positionnement viennent surtout des erreurs cartographiques, les cartes ayant souvent été réalisées à l'aide de systèmes plus anciens.

Le GPS a été développé pour l'armée

Le système GPS (Global Positioning System), est le système de géo-positionnement le plus répandu et le plus connu du grand public. Seul problème, et de taille : il a été conçu par et pour l'armée des États-Unis et reste sous

son contrôle. Le service ouvert aux particuliers et aux activités industrielles et commerciales est d'ailleurs moins précis que celui réservé à l'usage des militaires. Il est pourtant basé sur la même constellation de satellites !

On comprend donc sans peine l'intérêt économique, stratégique, mais aussi scientifique pour l'Europe, de se doter de son propre système de géo-localisation. C'est l'objectif du programme GALILEO, initiative lancée par l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne (ESA).

Un enjeu économique avant tout

Initié en 1994, le projet est aujourd'hui développé sous la responsabilité politique de la Commission européenne, assistée pour la validation technique du système par l'Agence spatiale européenne (ESA). Son déploiement prévu jusqu'en 2012 a été confié à un consortium d'entreprises européennes intervenant dans les technologies spatiales et électroniques notamment. Ces dernières étaient d'ailleurs regroupées au sein de deux consortiums concurrents lors du lancement de l'appel d'offre en 2002, les États ayant exigé qu'elles se réunissent en un seul groupement. À terme, GALILEO reposera sur une constellation de trente satellites et des stations terrestres permettant de fournir des informations concernant leur positionnement à des usagers de nombreux secteurs tels que le transport (localisation de véhicules, recherche d'itinéraire, contrôle de la vitesse, systèmes de guidage, etc.), les services sociaux (par exemple aide aux handicapés ou aux personnes âgées), la justice et les douanes (contrôles frontaliers), les travaux publics (systèmes d'information géographique), le sauvetage de personnes en détresse ou les loisirs (orientation en mer et en montagne, etc.). GALILEO devrait générer 10 milliards de

Comment ça marche ?

Le système de géo-positionnement repose sur la mesure la plus exacte du temps et des durées. Les satellites de la constellation sont équipés d'une horloge atomique mesurant le temps avec une extrême précision. Ils émettent des signaux qui sont captés par les récepteurs au sol. De son côté, le récepteur intégré par exemple dans un GPS de voiture, possède pour sa part en mémoire les coordonnées précises

des orbites de tous les satellites de la constellation. Il peut ainsi, en lisant le signal qui arrive et en calculant la distance qu'il a mis pour lui parvenir, reconnaître le satellite émetteur, et déterminer la distance qui le sépare du satellite. Dès qu'un récepteur au sol reçoit les signaux d'au moins quatre satellites simultanément, il peut calculer sa position exacte sur la Terre.

ace et dans le temps



revenus par an et créer 150 000 emplois hautement qualifiés... Rien d'étonnant que tout cela aiguise les appétits, chacun essayant de prendre une part de contrôle sur l'ensemble. Sans compter les instances de régulation à mettre en place pour l'exploitation du système : un centre de contrôle convoité par l'Espagne, une autorité de surveillance de GALILEO que souhaitent accueillir 12 autres pays européens.

Prévue pour 2010, la constellation GALILEO a été repoussée une première fois à 2012. Un seul satellite a été lancé à ce jour ! Une année supplémentaire pourrait encore être perdue avant le lancement du prochain appel d'offres qui désignera les entreprises chargées de l'exploitation. Des délais que les concurrents internationaux mettent à profit pour développer leur propre système et avancer leurs pions.

Officiellement cependant, GALILEO se veut un système complémentaire du système GPS. Avec quelques différences essentielles cependant : plus précis, car basé sur une technologie bi-fréquence, il offrira aussi plus de services (cryptage, informations sur la fiabilité du positionnement...), mais qui seront facturés à l'utilisateur.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Philip Tuckey « la mesure du temps est essentielle »

En quoi le projet Galiléo intéresse la recherche scientifique ?

Galiléo, comme tous les GNSS (Global Navigation Satellite System, ou système de navigation par satellites), fait partie des dispositifs de géodésie spatiale. En astronomie, ils permettent de connaître certains paramètres essentiels, comme la position de la Terre dans l'espace. On les utilise aussi pour définir le système de référence terrestre, et aussi pour comparer, à distance, des horloges atomiques, afin de les synchroniser. En cela, les GNSS contribuent à la construction de l'échelle de temps mondiale UTC (Temps Universel Coordonné).

Quel a été l'apport d'un laboratoire comme le vôtre à l'élaboration de ce programme ?

le Laboratoire national de

métrie et d'essais - Système de Références Temps-Espace (LNE - SYRTE) réalise deux types d'activités qui contribuent à ce programme :

nous participons à un projet qui permet de raccorder l'échelle de temps de Galiléo à l'échelle de temps internationale UTC.

nous développons par ailleurs les horloges atomiques, qui exploitent la technologie de refroidissement de l'atome par laser et qui pourront équiper les satellites de Galiléo à l'avenir.

La mesure du temps est donc une composante essentielle d'un projet comme Galiléo ?

Dans les satellites, il y a des horloges très précises qui sont synchronisées avec le centre de contrôle du système au sol. C'est le



Philip Tuckey, Astronome à l'Observatoire de Paris, directeur adjoint du SYRTE, UMR Obs Paris-CNRS-UPMC responsable de la métrologie (temps/fréquence).

temps mis par les signaux pour parvenir aux récepteurs qui permettent de calculer la distance entre le satellite et le récepteur, et de déterminer, en recoupant plusieurs mesures, sa position au sol. De la précision de la mesure du temps, dépend la fiabilité du système de navigation. De même, grâce au raccordement des différentes échelles de temps, Galiléo sera un moyen formidable de diffusion du temps légal.

Le cinéma muet, enfin sur la toile

Alors que la restauration des premiers chefs-d'œuvre du cinéma français était devenue un impératif en raison de la fragilité de la pellicule utilisée à l'époque, le Plan Nitrato (1991-2006)



a permis de sauver, inventorier, valoriser un patrimoine extraordinaire qui aujourd'hui devient accessible par internet.

Il faut savoir qu'en 1980, un incendie ravageait un entrepôt de films de la Cinémathèque française. Les 2 600 m2 contenaient environ 7 000 films, nitrato et acétate. Dix ans après, le ministre de la culture Jack Lang lance un plan nitrato qui permet le contretypage des films flamme. Entre 1991 et 2006, le plan, mis en oeuvre par le CNC, a permis de restaurer 15 000 titres, remontés pour certains, sonorisés pour d'autres, pour un budget total de 80 millions d'euros. Fin 2007, 53 films étaient numérisés. Parmi les réalisateurs, Volkoff, Jean Epstein, Viatcheslav Tourjansky, Jacques Feyder, Serge Nadjdine, Marcel L'Herbier, René Clair, Abel Gance. En 2008, est programmée la numérisation de trois œuvres de Jean Epstein : *Mor Vran* (1930), *L'Or des mers* (1931) et *Chansons d'Ar Mor* (1934).

La numérisation nécessite d'importants moyens et Serge Toubiana, qui dirige aujourd'hui la cinémathèque française, craint avec la baisse générale annoncée des budgets que l'élan de conservation soit stoppé : *"Il faudra convaincre la puissance publique de prolonger le plan Nitrato, en investissant de nouveaux moyens pour sauvegarder et restaurer quantité de films des années 1960, dont les copies ou les éléments sont menacés par le syndrome du vinaigre."*

Le caprice, de Goya à aujourd'hui

A Lille, l'actualité est au caprice. Pas toujours futile ! Le Musée des Beaux-Arts de la ville



© MUSÉE BEAUX-ARTS DE LILLE

conserve la première édition (1799) des 80 estampes du thème de Francisco de Goya. C'est cette édition qui est présentée du 25 avril au 28 juillet. La série des Caprices traite de la satire sociale, des relations amoureuses et de la sorcellerie, et manifeste le talent singulier et la force d'expression du peintre de la cour d'Espagne. Les apparences divines et humaines y stigmatisent les vanités et les ridicules, loin du divertissement. En correspondance avec l'exposition, le musée présente les artistes qui revendiquent l'héritage satirique de Goya, parmi lesquels «les nouveaux caprices» photographiques du japonais Murimora et l'étrange galerie de portraits «Like A Dog Returns To Its Vomit» des britanniques Jake et Dinos Chapman. palaisdesbeauxarts.fr

Goya graveur au Petit Palais

Jusqu'au 8 juin, le musée parisien du Petit Palais présente les gravures de Francisco Goya (1746-1828). Avec 280 œuvres, parmi

lesquelles 210 estampes, dont certaines inédites, l'exposition retrace le parcours de l'artiste, depuis ses premiers essais de graveur en 1778 jusqu'aux audacieux Toros de Bordeaux de 1825. petitpalais.paris.fr

Plans d'avril

Le festival Plans d'avril déploie pour la 5ème année un parcours artistique dans différents lieux de Paris. Cette année, les chorégraphes chantent, les marionnettes s'agitent pour les adultes tandis que la



musique électronique s'adresse aux enfants. Etonnant, non ? Du 4 au 6 avril au Point Ephémère (10°) et le 12 avril à Micadanses (4°) www.plansd'avril.com

Garorock 2008

Rock, pop, folk, hip-hop, reggae, électro, chanson, le festival Garorock de Marmande revendique l'éclectisme. Au programme de la douzième édition, du 4 au 6 avril : Method Man, Redman, Kid Koala, Cali, Birdy Nam Nam, Massilia Sound System, Groundation, BB Brunes, CocoRosie, The Tellers, HushPuppies, Pigalle, The Congo's, Girls in Hawaii... www.garorock.com

Keith Haring à Lyon



© ESTATE OF KEITH HARING NY

Ne ratez pas la rétrospective Keith Haring au Musée d'art contemporain de Lyon. C'est l'occasion de renouer avec l'artiste américain disparu dont les créations colorées satiriques et pleines d'humour ont marqué les années 80 et qui s'est toujours attaché à créer le lien entre l'art et le monde de la rue. Jusqu'au 29 juin

9° Printival Bobby Lapointe

La ville de Pezenas n'oublie pas l'enfant du pays, le chanteur Bobby Lapointe. Du 24 au 29 avril, Pezenas et Sérignan accueillent le Printival en l'honneur du maître des calembours et des contrepèteries. Tiefert, Thomas Fersen, Renan Luce, Enzo Enzo seront de la fête. Rens. : 04.67.21.02.87

Jazz au soleil

Nouvelle direction, nouvelle équipe pour la 18ème édition du festival Jazz en Lubéron. Plus que jamais ouvert sur tous les jazz. Rayonnant autour d'Apt, il investit Goult, Sault, Roussillon, Cavaillon, Bonnieux. Un programme original et dense avec trois têtes d'affiches : Rhoda Scott, Biréli Lagrène, Barry Guy et une pléiade de nouveaux talents. Rens. : 04.90.74.55.98

Forme et réforme des musées

La réforme de l'organisation des musées suivie de l'annonce de baisse des budgets alloués à la culture provoquent des grincements du côté des syndicats.

La modernisation des politiques publiques, inscrite sur les tablettes du gouvernement, est en train de se mettre en place. Poursuivant la décentralisation, les structures de l'Etat sont réduites dans les départements et régions tandis que les missions de l'Etat sont recentrées sur la stratégie.

Le ministère de la culture et de la communication a accru l'autonomie du Louvre et de Versailles, en les transformant en établissements publics. Et fait ainsi des économies. Depuis 2004, les grands musées, moins subventionnés qu'avant, perçoivent et gèrent directement leurs recettes. La Réunion des musées nationaux (RMN) ne prélève plus les recettes des grands musées et est recentrée sur ses trois métiers d'éditeur, de diffuseur des musées nationaux et d'organisateur des expositions nationales. En contrepartie, les emplois affectés par les changements de compétences sont progressivement transférés aux établissements publics relevant du ministère de la culture et de la communication. Ces efforts de « modernisation » ne sont pas du goût de tout le monde.

Une nouvelle économie de la culture

Depuis février 2008, les actions s'organisent pour "défendre les missions de service public culturel mis en danger par ces projets". La plupart des syndicats reprochent un manque de concertation du ministère tandis que la ministre Christine Albanel défend la réforme qu'elle présente comme une chance "d'anticiper les nouveaux enjeux, en particulier le développement de l'économie de la culture, les industries culturelles et de la communication". Il s'agit également, selon elle, de "consolider" les "missions fondatrices" que sont l'entretien du patrimoine, la création, la transmission des savoirs. Les principales mesures annoncées consistent en la réduction du nombre des directions centrales et la répartition des musées en quatre statuts.



Le Louvre a été transformé en établissement public.

Une nouvelle économie de la culture

Suivant le plan du ministère, qui s'échelonne de 2008 à 2011, les directions centrales sont réduites de dix à quatre : une direction des industries culturelles et nouvelles technologies est créée ; deux directions pour le patrimoine : l'une regroupe le livre et les archives, l'autre les musées et l'architecture ; enfin une nouvelle direction de la création fait fusionner arts plastiques, musique, danse, théâtre et spectacles.

La direction des musées de France n'a plus en charge la gestion quotidienne de certains musées. Après la transformation des grands musées en établissements publics, les 34 musées nationaux (Paris et région) seront répartis en quatre statuts. Le Musée Picasso et le château de Fontainebleau deviendront probablement éta-

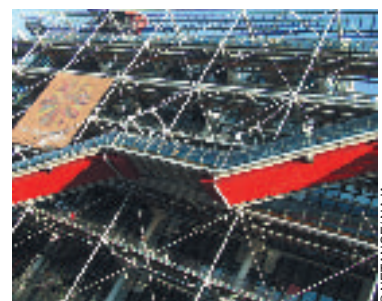
blissements publics, certains passeront sous la coupe d'un plus gros musée, la plupart seront rattachés à la RMN, établissement public industriel et commercial. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) devraient être maintenues. Mais l'effet mutualisation répondant à l'objectif de mieux maîtriser les coûts inquiète les professionnels, ainsi du regroupement du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'industrie en un seul opérateur, présent sur deux sites.

En parallèle, l'expérimentation de la gratuité des musées (voir POUR N° 125), qui intéresse directement le public, se poursuit jusqu'au 30 juin. Au début de l'été 2008, en fonction des résultats, le Gouvernement annoncera la nature de sa politique d'accès aux musées nationaux.

PAULINE RIVAUD

Calendrier 2008

Récemment, la mission confiée à Eric Gross, inspecteur de l'Education nationale avait pour objet le développement l'éducation artistique et culturelle. A l'issue de son rapport, plusieurs mesures ont été annoncées dont celle de développer la découverte des musées en repensant leur accueil, l'adaptant aux classes. A suivre.



Le renouveau du Collège

Les cours du Collège de France sont en accès libre, depuis sa création il y a 500 ans. Pourtant, l'établissement a pour la plupart d'entre nous l'image d'une forteresse singulière et peu accessible de la recherche et des savoirs actuels. A l'heure du numérique, la vénérable institution sort de sa réserve. En beauté.

La civilisation pharaonique, la neuroénergétique et les maladies neuropsychiatriques, la représentation du nombre chez l'enfant, les morales de Proust sont autant de sujets de recherche rendus publics



© TANGUY CADIEUNAU

Le savoir sort des limites des vieux murs du Collège de France pour conquérir les internautes du monde entier.

au Collège de France. Fondé en 1530 par François 1er, c'est un établissement public conçu pour diffu-

ser largement un enseignement. Voué à la recherche fondamentale, sa particularité tient à son obligation de diffuser les résultats de cette recherche dans le cadre d'un enseignement particulier. Ses professeurs sont en effet tenus d'enseigner «le savoir en train de se faire».

Un vaste ensemble de disciplines

Les 52 chaires du Collège de France couvrent un vaste ensemble de disciplines : des mathématiques à l'étude des grandes civilisations, en passant par la physique, la chimie, la biologie et la médecine, la philosophie, la sociologie et l'économie, la préhistoire, l'archéologie et l'histoire, la linguistique.

Les professeurs sont tous d'excellents chercheurs dans leur discipline. Ce n'est pas la diversité des disciplines mais plutôt la personnalité du chercheur et l'actualité de ses recherches qui vont conduire à

la création d'une chaire. D'abord sollicité par l'institution, celui-ci devra convaincre chacun des professeurs avant de le devenir lui-même. Un fonctionnement tout à fait original et qui autorise chaque professeur à être reconnu par ses pairs comme le meilleur en son domaine.

Dernier venu, le paléontologue Michel Brunet. L'éminent professeur a été nommé titulaire de la chaire de Paléontologie humaine et a donné sa leçon inaugurale le 27 mars dernier. Avec son équipe, il est à l'origine de découvertes anthropologiques majeures, en particulier celle du premier Australopithecus connu à l'Ouest de la Rift Valley, daté de 3,5 millions d'années.

Transmettre les recherches en cours

Les cours du Collège de France sont dispensés dans les amphithéâtres, ouverts à tous, librement, sans inscription préalable. Ni école ni université, aucun diplôme n'y est délivré. Conférences et colloques transmettent chaque jour les savoirs les plus pointus et souvent les plus actuels d'éminents professeurs chercheurs, sans vulgarisation. Le principe de l'enseignement est de transmettre les recherches en cours des laboratoires. Le Collège de France a un public majoritairement âgé. Il connaît même un succès médiatique dû au charisme de certaines personnalités dont les cours peuvent approcher la performance. Personne n'a oublié les grandes heures de Roland Barthes, Pierre Bourdieu, Michel Foucault...

Conquérir le monde entier

La recherche a besoin d'améliorer sa visibilité mais aussi de crédits, même au Collège de France. L'institution, bien que très ancienne, n'est pas prête à rater le coche du progrès. La technologie permet de s'exporter à travers le monde ? Soit. Le savoir sort des limites de ses vieux murs pour conquérir les internautes du monde entier. On peut

Une chaire de création artistique

L'institution pluriséculaire sait se renouveler. Pour preuve, la création d'une chaire de création artistique. Consacrée à toutes les formes de la création artistique, elle accueille, à l'image de la toute récente chaire de l'innovation technologique, un titulaire et un domaine différents chaque année.

Initiée en 2005/2006 par Christian de Potzamparc pour l'architecture, elle accueillit l'année suivante le compositeur Pascal Dusapin. Cette année malheureusement, la chaire est innocuée

en raison de la défec-tion d'Ariane Mnouchkine

qui, après avoir été élue par le Collège de France, a renoncé en décembre 2007. Pour l'année académique 2008-2009, le nouveau domaine pourrait concerner l'univers de la peinture, du théâtre, de la musique ou du cinéma.



DR

ge de France

Les cours du Collège de France dispensés dans les amphithéâtres sont ouverts à tous, librement, sans inscription préalable. Conférences et colloques transmettent chaque jour les savoirs les plus pointus sans vulgarisation.

désormais écouter et voir les interventions enregistrées en direct des amphis et les télécharger gratuitement. Et ça marche : les 540 000 téléchargements des deux premiers mois de 2008 font de l'initiative un vrai succès.

À la pointe du savoir, le Collège de France veut l'être toujours. La dernière chaire, inaugurée en 2007, est la chaire d'innovation technologique Liliane Bettencourt. Son objet est de faire valoir l'application des sciences dans la société et au cœur de la réflexion. Son programme 2007/2008 s'intitule : *Pourquoi et comment le monde devient numérique*. Affichant la volonté de mettre en lumière l'innovation technologique, de faire valoir l'importance des travaux et l'effort devant lui être consacrés. Certes, mais pas seul. En effet, cette nouvelle chaire, qui porte le nom d'une célèbre milliardaire, propriétaire du groupe l'Oréal, est le fruit d'un partenariat entre la fondation Bettencourt Schueller et le Collège de France.

C'est une première mais ce partenariat ne devrait pas être unique. L'innovation, pour le Collège de France, c'est aussi créer des liens pouvant financer la recherche actuelle.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à

Pierre Corvol

« Une véritable attente »

Le numérique est-il une révolution pour le Collège de France ?

Le Collège de France utilise les nouveaux moyens de communication pour la diffusion de ses cours, séminaires et colloques depuis plusieurs années déjà. Mais nous avons accentué notre effort dans ce domaine, bien conscients que notre public ne peut pas facilement se libérer dans la journée pour assister à un cours ou un séminaire dans le centre de Paris. De là est venue la volonté de développer notre site web qui est actuellement consulté 4 000 fois par jour. Qui le consulte ? Nous ne le savons pas avec précision, mais les retours que nous avons montrés un public curieux, averti, spécialiste ou non d'un domaine, est heureux d'écouter les professeurs enseigner et de s'instruire

par cet outil de connaissance.

L'élargissement du public est-il une surprise ou une volonté ?

Très franchement, lorsque nous avons lancé les *podcasts du Collège de France*, nous ignorions si cette formule correspondait ou non à un besoin. C'est le cas, comme le montrent les 250 000 heures de téléchargement mensuel des podcasts, alors même que nos cours ne sacrifient pas à la facilité. Une véritable attente s'est exprimée de vouloir s'instruire sur des sujets qui ne sont pas ou peu couverts autrement. Je trouve cela extrêmement rassurant.

Quels projets pour l'avenir du Collège de France ?

N'oublions pas que la technique numérique n'est là que pour servir l'originalité



© COLLEGE DE FRANCE

Pierre Corvol, administrateur du Collège de France, est titulaire de la chaire de médecine expérimentale.

et l'excellence de l'enseignement du Collège de France. Notre première préoccupation est donc de recruter les meilleurs professeurs qui enseigneront leur recherche en train de se faire, dans des domaines variés.

Pour rester sur le thème de la communication et de la diffusion des connaissances, nous espérons filmer plusieurs cours d'ici peu et les rendre accessibles sur notre site. Nous souhaitons aussi que notre enseignement puisse être diffusé à l'étranger, notamment en pays francophones.

SPÉCULATION ET CRISES : ÇA SUFFIT !

Pétition européenne

La finance déréglementée détruit les sociétés. Silencieusement, au quotidien, quand les actionnaires pressurent les entreprises, c'est-à-dire les salariés, pour en extraire davantage de rentabilité, au Nord comme au Sud. À grand spectacle et avec fracas dans les crises aiguës où se révèlent brutalement les invraisemblables excès de la cupidité spéculative et leur contrecoup sur l'activité et l'emploi. Chômage, précarisation, accroissement des inégalités : les salariés et les plus pauvres sont voués à faire les frais soit de la spéculation, soit des nuisances du krach qui s'ensuit. Depuis deux décennies, le cours de la finance mondiale n'est qu'une longue suite de crises : 1987, krach boursier ; 1990, crise immobilière aux États-Unis, en Europe et au Japon ; 1994, krach obligataire américain ; 1997 et 1998, crise financière internationale ; 2000-2002, krach internet ; 2007-2008 enfin, crise immobilière et peut-être crise financière globale.

Pourquoi une telle répétition ? Parce que toutes les entraves à la circulation des capitaux et à l'« innovation » financière ont été abolies. Quant aux banques centrales qui ont laissé enfler la bulle, elles n'ont plus d'autre choix que de se précipiter au secours des banques et des fonds spéculatifs en mal de liquidités.

Nous n'attendons pas la prochaine crise sans rien faire et ne supporterons pas plus longtemps les extravagantes inégalités que la finance de marché fait prospérer. Parce que l'instabilité est intrinsèque à la déréglementation financière, comment les dérisoires appels à la « transparence » et à la « moralisation » pourraient-ils y changer quoi que ce soit - et empêcher que les mêmes causes, de nouveau, produisent les mêmes effets ? Y mettre un terme suppose d'intervenir au cœur du « jeu », c'est-à-dire d'en transformer radicalement les structures.

Or, au sein de l'Union européenne, toute transformation se heurte à l'invraisemblable protection que les traités ont cru bon d'accorder au capital financier.

C'est pourquoi nous, citoyens européens, demandons :

l'abrogation de l'article 56 du Traité de Lisbonne, qui, interdisant toute restriction à ses mouvements, offre au capital financier les conditions de son emprise écrasante sur la société. Et nous demandons également la restriction de la « liberté d'établissement » (art. 48) qui laisse l'opportunité au capital de se rendre là où les conditions lui sont le plus favorables, et permettrait ici aux institutions financières de trouver asile à la City de Londres ou ailleurs.

Si par « liberté » il faut entendre celle des puissances dominantes, aujourd'hui incarnées dans la finance, d'asservir le reste de la société, disons immédiatement que nous n'en voulons pas. Nous préférons celle des peuples à vivre hors de la servitude de la rentabilité financière.

Faites signer la version papier

www.stop-finance.org



 PLANETE-URGENCE.ORG

PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



CASDEN
BANQUE POPULAIRE



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 J'épargne.

 Je gagne des Points.

 J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou **CASDEN Direct** au 0826 824 400 (d'un 08 et 10 c'est un numéro vert).

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture